HANGENBIETEN

Aujourd'hui

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°54 - JUILLET 2019

Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal
8 L'écho de nos écoles
12 Vie communale
28 La commune en image
25 Notre nouvelle école
26 Médiathèque
28 Les associations
35 État civil
37 Vie pratique

Nouveaux horaires de la Mairie à compter du 1er septembre 2019 :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
08h30-12h00 13h30-17h00

Mercredi
09h00-12h00

Permanence samedi à l'Agence Postale pour dépôt de dossiers:
09h00 à 11h45

Diffusion gratuite
Mairie de Hangenbieten
Tél. : 03 88 96 01 27
Email : contact@hangenbieten.fr
Site : www.hangenbieten.fr

Ce bulletin couvre la période du 1er décembre 2018 au 14 juin 2019

Directeur de la publication :
André BIETH

Numéro tiré à 1 000 exemplaires
Reproduction et vente interdite

Composition et impression :
Imprimerie Sostralib - Bischheim
03 88 04 17 24 - info@sostralib.fr

Dépot légal : juillet 2019

Par respect de l'environnement, ce document est imprimé sur du papier sans chlore issue de forêt gérées durablement

Hangenbieten, où il fait bon vivre, continue à être dans bien des domaines une Commune pionnière, financièrement responsable, et nous pouvons collectivement en être fiers.

Après avoir terminé la construction de notre nouvelle école élémentaire, exécuté différents travaux de rénovation de réseaux, réfection de voirie, nous allons faire réaliser les voiries définitives des lotissements en cours d'édification, y compris ceux de la première tranche de la zone industrielle « Les Châteaux », la rue des Prés verra également la pose d'un tapis d'enrobé neuf au courant de l'été.

En matière de logement, 26 appartements dits sociaux seront attribués vers la fin d'année. S'il devait y avoir encore des candidats pour ce type de logement, il est urgent d'en faire la demande auprès d'Habitat de L'ill.

Le travail de modernisation d'un village ne s'arrête jamais car c'est par une addition d'opérations que l'on construit l'avenir d'une commune.

Une commune en pleine évolution où il fait bon vivre.

Notre village s'agrandit et se revivifie.

Quel plaisir que j'éprouve que de croiser quotidiennement les nouveaux résidents qui ont emménagé ces deux dernières années dans notre commune grâce aux opérations immobilières : le Domaine des Meuniers, Les Hauts Lieux, le Domaine de la Source, La tuilerie et la grande opération au Fil de l'eau.

Quelle joie que de voir à travers l'arrivée de ces jeunes familles avec leurs enfants remplir nos écoles élémentaire et maternelle, et la fréquentation de notre périscolaire.

Quelle satisfaction de pouvoir offrir à tous ces nouveaux administrés la possibilité de s'investir dans nos nombreuses associations locales, pour donner un sens aux attentes que j'ai formulé à ces derniers le 24 mai dernier.

Je remercie particulièrement le président de l'USH pour sa proposition de voir revenir les jeunes footballeuses et footballeurs dès la rentrée de septembre. Dans le même registre j'ai le plaisir d'accueillir dans notre commune deux nouvelles associations :

Tétra H, sports ludiques, du bien-être et de la santé à la portée de tout un chacun et le KETTLEBELLS, beaucoup plus technique alliant la force et la puissance.

Vous trouverez les détails dans les pages intérieures de ce cahier.

Ce grand tissu associatif, que nous allons présenter le 28 juin prochain à nos nouveaux administrés, va comme je le souhaite apporter la dynamique à toutes les générations de notre commune en confortant le bon vivre à Hangenbieten.

A la fin de ce premier semestre, il me faut également vous informer de notre situation financière..

Pour aller à l'essentiel, trois grands principes éclairent et orientent notre politique budgétaire, à savoir la maîtrise de la fiscalité, l'endettement maîtrisé et l'augmentation de l'épargne destinée aux investissements.

Aujourd'hui, comme en 2018 et les années précédentes, j'ai souhaité avec mon équipe municipale de ne pas augmenter les impôts locaux. Taux le plus bas des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Je crois en effet, et ce depuis fort longtemps, qu'il est de notre devoir d'être innovant pour financer les dépenses, sans systématiquement et trop facilement avoir recours à l'augmentation des impôts qui pèsent sur nos concitoyens. Cette rigueur budgétaire nous permettra de financer toutes les actions nouvelles qui ont été décidées et portées au budget primitif tant de fonctionnement que d'investissement.

Cette année, la problématique est liée pour l'essentiel au contexte général des collectivités territoriales, d'une hausse des charges de fonctionnement alors que, dans le même temps les recettes directes baissent ou au mieux stagnent. Ce phénomène s'explique par la forte pression sur les dépenses de personnel, mais aussi l'augmentation sensible des primes d'assurances et des contrats d'entretient.

Notre Commune n'échappe bien sûr pas à ce contexte morose. Confronté à cette situation, les solutions sont toujours les mêmes : rogner sur les dépenses d'investissement, recourir à l'emprunt, ou augmenter la fiscalité locale. Nous avons décidé de ne pas céder à la facilité et de privilégier au lieu de mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces mesures dont les effets négatifs sont évidents, une politique volontariste visant à investir vaille que vaille en rationalisant les dépenses de fonctionnement et en négociant notre politique de subventions, tout en assurant le parfait fonctionnement des services dus à nos administrés.

Je ne reviendrai pas sur les travaux conséquents menés dans la commune, vous trouverez les détails dans les pages du présent bulletin.

Je me dois de vous informer que je mets tout en œuvre pour installer une boulangerie rue du 14 juillet. De sérieux pourparlers sont en cours et je ne désespère pas de trouver un accord dans les prochaines semaines. Vous n'ignorez pas qu'il est difficile de maintenir l'activité des commerces de proximité qui sont l'âme de nos villages. Je formule le vœu que cette nouvelle boulangerie va nous permettre de retrouver un lieu où bat toujours le cœur d'un village, et que dès son ouverture nous prenons l'engagement de nous y approvisionner assidûment pour permettre à ce boulanger de trouver une clientèle à qui il proposera des produits de grande qualité, fait de méthodes de travail artisanales.

J'ai également le plaisir de vous informer qu'en septembre prochain, dès la rentrée, une navette CTS à la demande desservira la gare d'Entzheim toutes les heures en journée.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes vacances d'été et permettez-moi de vous dire :

« La fête ne se dit pas, ne s'écrit pas, elle se fait »

Pour soi et avec les autres : on y vient pour s'amuser en famille et entre amis. C'est pourquoi, avec mon conseil municipal, le personnel, nous vous invitons tous à prendre part à la fête populaire du 13 juillet allée des tilleuls sur l'Espace des sports.

Votre Maire
André BIETH

DÉLIBÉRATIONS 2019

SÉANCE DU 11 MARS 2019

Adoption du compte de gestion 2018

Le conseil municipal

Adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adoption du compte administratif 2018

Le conseil municipal

Adopte et approuve le compte administratif de l'exercice 2018 dont la balance se présente comme suit :

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses		904 609.44 €	1 875 076.44 €
Recettes		1 133 558.73 €	1 768 569.79 €
	Excédent	228 949.29 €	
	DÉFICIT		106 506.65 €
	RÉSULTAT DE CLOTURE 2018 : 122 442.64 €		

Affectation du résultat 2018

Le conseil municipal

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 de la manière suivante :

- 106 506.65 € au compte 001 en dépense d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 110 000.00 € au compte 1068 en recette d'investissement
- 118 949.29 € au compte 002 en recette de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté »

Budget primitif 2019

Le conseil municipal,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

Balance générale

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 111 365.29 €	1 296 518.65 €
Dépenses	1 111 365.29 €	1 296 518.65 €

Précise que le budget primitif de l'exercice 2019, a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

Impôts locaux – Vote des taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2019, comme suit :

	TAUX Année N -1	TAUX Année en cours
Taxe d'habitation	9,27	9,27
Foncier Bâti	14,71	14,71
Foncier Non Bâti	53,32	53,32

Le coefficient de variation proportionnelle qui permet d'obtenir les nouveaux taux est de 1,000000.

Subvention écoles

Le conseil municipal après délibération décide de subventionner :

1- École maternelle Hangenbieten

Fonctionnement 2 classes 700 € x 2	1.400 €
Noël des enfants	500 €
Sortie de fin d'année	628 €
Si ouverture 3ème classe	700 €
Total de 3.228 €	

2- École primaire Hangenbieten

Fonctionnement 4 classes 350 € x 4	1.400 €
Subvention sortie classe de Neige 20 élèves x 6 jours x 6,50€	780 €
Subvention classe cirque	200 €
Subvention cross	90 €
Total de 2.470 €	

3- Collège Paul Wernert Achenheim

Voyage Italie 3 élèves - 5 jours x 6 €	90 €
Voyage ski 14 élèves - 6 jours x 6 €	504 €
Voyage voile 1 élève – 5 jours x 6 €	30 €
Voyage Allemagne 1 élève – 2 jours x 6€	12 €
Total de 624 €	

Tarifs communaux

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs pour les locations des bâtiments communaux, les concessions du cimetière, le droit de place, les insertions publicitaires dans le bulletin communal, et les photocopies suivant les tableaux annexés à la présente.

Il est précisé qu'étant donné le seuil de perception, il sera facturé un minimum de 15€ augmenté du tarif en vigueur si le montant à venir serait supérieur à 15 €.

Adopté à l'unanimité

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis le 1er janvier 2018, l'Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence obligatoire dénommée « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Par une délibération du 22 décembre 2017, l'Eurométropole de Strasbourg s'est dotée de la compétence facultative complémentaire concernant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou de lutte contre l'érosion des sols de l'alinéa 4° de l'article L211-7 du code de l'environnement.

La présente délibération propose de doter l'Eurométropole de Strasbourg d'une nouvelle compétence facultative complémentaire aux compétences déjà exercées, à savoir la compétence pour « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins […] correspondant à une unité hydrographique », définie à l'alinéa 12° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Cette compétence permettra d'une part, de consolider les missions d'animation et de concertation mises en œuvre sur son territoire par l'Eurométropole de Strasbourg et d'autre part, d'autoriser un transfert de ces missions aux syndicats mixtes de bassin versant à créer, notamment au syndicat mixte du bassin Bruche-Mossig.

Missions exercées par l'Eurométropole de Strasbourg

Les principales missions d'animation et de concertation dans le domaine du « grand cycle de l'eau » exercées par l'Eurométropole de Strasbourg sont les suivantes :

Élaboration et animation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Bruche Mossig Ill Rhin ;

Pilotage de la concertation pour la mise en place de structures de gouvernance pour l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants : création du syndicat mixte du bassin Bruche Mossig, réflexions pour la création d'un établissement public territorial du bassin (EPTB) de l'Ill.

Des missions complémentaires pourront être exercées à l'avenir, telle que l'animation d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Missions susceptibles d'être transférées à des syndicats de bassin versant

Sur le bassin versant de la Bruche, les entités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ont décidé de se réunir dans un syndicat mixte de bassin. Le périmètre d'intervention du syndicat devrait s'étendre à l'animation d'un programme d'actions de prévention des inondations. Ces missions, pour être exercées par le syndicat, devront faire l'objet d'un transfert de la compétence « animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque » au syndicat après sa création au printemps 2019, une fois que l'ensemble de ses membres s'en sera préalablement doté.

De la même manière, dans le cadre de l'évolution du syndicat Ehn Andlau Scheer d'une part, de la création d'un EPTB de l'Ill d'autre part, ou enfin de la constitution d'autres syndicats de bassins versants, le transfert de missions d'animation et de concertation pourra être plus facilement envisagé.

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » prévue à l'alinéa 12° de l'article 211-I du code de l'environnement,

Le Conseil municipal

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L 211-7,12°

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17

Après en avoir délibéré

Approuve le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » prévue à l'alinéa 12° de l'article 211-I du code de l'environnement.

Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour les dispositifs publicitaires apposés sur le mobilier urbain

La Communauté urbaine de Strasbourg, devenue Eurométropole de Strasbourg a conclu un contrat de mobilier urbain d'une durée de 12 ans sur son domaine public, depuis le 20/12/2006. Ce contrat a pour objet le déploiement d'abribus et de mobiliers urbains d'information sur le territoire des communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités locales, les dispositifs publicitaires déployés par le concessionnaire sont exonérés de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) car ils sont passibles d'un droit de voirie.

Cette exonération de TLPE permet au prestataire de financer l'intégralité des investissements qu'il réalise grâce aux recettes générées par les espaces publicitaires apposés sur les éléments de mobiliers urbains. Ainsi, les mobiliers urbains, comprenant notamment les abris voyageurs du réseau de transport en commun, les mobiliers urbains pour l'information et les journaux électroniques d'information, implantés sur le territoire de l'Eurométropole ont été intégralement financés par le prestataire, sans participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg ou des communes.

Toutefois, le marché actuellement en vigueur arrive à échéance le 19/12/2019 et doit donc faire l'objet d'une procédure de renouvellement. Afin de maintenir un principe du financement intégral des dépenses liées à l'installation et à l'entretien du mobilier urbain par le titulaire du marché grâce aux recettes publicitaires, les communes ayant introduit la TLPE doivent délibérer, conformément à l'article L2333-8 du Code général des collectivités locales, afin d'exonérer expressément de TLPE les dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobiliers urbains. Ce vote doit intervenir antérieurement au lancement de la procédure d'appel d'offres ou de mise en concurrence afin d'être applicable.

Cette exonération n'induit aucune perte de recette fiscale pour la commune car ces dispositifs étaient déjà exonérés de TLPE, en application de l'article L2333-6 du Code général des collectivités locales. De plus, la commune continuera de percevoir le produit de cette taxe à raison des autres dispositifs publicitaires installés sur son territoire.

Le Conseil Municipal

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2333-6 et L.2333-8,

Vu la délibération du 4 octobre 2010 portant réforme des taxes communales sur la publicité et instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure,

Après en avoir délibéré

Approuve

L'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour :

Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg

Le maintien, pour les autres dispositions, du régime de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tel qu'il résulte de la délibération du 4 octobre 2010 et des délibérations subséquentes de fixation des tarifs.

Autorise

Le Maire à mettre en œuvre les modifications ainsi proposées à compter de l'adoption de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion à l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg

VU les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU les statuts de cette Amicale,

Faisant suite au redécoupage des cantons départementaux, par lequel la commune de Hangenbieten a intégré le canton de Lingolsheim, il a été constitué une Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg, en lieu et place des Amicales des Maires des cantons d'Illkirch-Graffenstaden et de Geispolsheim et du canton de Mundolsheim.

Les statuts de cette nouvelle Amicale précise ses objectifs, soit :

La défense des libertés communales ;

L'étude au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics ;

Nouer entre ses membres des relations amicales ;

Soutenir ses membres et les défendre au besoin contre toute mesure arbitraire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Autorise le Maire à adhérer à l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg dont le siège se situe à Lipsheim.

Adopté à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Les Châteaux »

Exposé des motifs :

De nombreuses constructions d'habitations sont en cours voire achevées depuis début 2018, notamment dans 3 communes du SIVU, à savoir Achenheim, Breuschwickersheim et Hangenbieten.

Cela entraîne une augmentation considérable du nombre d'habitants.

Le nombre d'inscriptions aux différents sites périscolaires ne cesse de progresser et les locaux dédiés aux activités périscolaires sont arrivés à saturation.

Les membres du comité directeur ne souhaitent pas refuser l'inscription d'enfants issus des communes membres. Il faut donc prévoir des agrandissements et/ou des réaménagements des bâtiments concernés pour faire face à la demande.

Le multi-accueil de Breuschwickersheim est propriété du SIVU par transfert au 1er décembre 2016 depuis la Communauté de Communes les châteaux.

Les locaux des Périscolaires situés dans les communes d'Achenheim, Kolbsheim, Hangenbieten et Osthoffen sont propriétés des communes respectives et bénéficient à ce titre d'un loyer d'occupation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,

Vu la fusion de l'Eurométropole de Strasbourg avec la Communauté de Communes Les Châteaux prononcée par arrêté du Préfet en date du 21 octobre 2016 avec effet au 1er janvier 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création du syndicat intercommunal à vocation unique Les Châteaux.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 restituant les compétences aux communes

Vu la délibération du 15 novembre 2016 du comité directeur du SIVU les Châteaux adoptant les statuts

Vu la délibération du 26 janvier 2019 du comité directeur du SIVU les Châteaux par laquelle le comité directeur décide de compléter l'article 2 des statuts du SIVU les Châteaux par l'ajout du paragraphe suivant :

La construction de bâtiments liée à l'extension des sites Périscolaires dans les communes adhérentes est à la charge des budgets communaux concernés.

Autorise le Maire :

Après l'exposé du Maire, le conseil municipal prend acte de la décision du comité directeur du SIVU Les Châteaux, qui précise que toute construction nouvelle dans la commune tentant à agrandir la structure actuelle sera pour ce qui concerne les travaux de construction à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

Subventions aux associations

Le rapporteur présente à l'assemblée locale les demandes de subventions émanant des associations locales.

Après avis favorable, les membres présents décident l'attribution des subventions suivantes :

Temps Libre et Rencontre : 1000 €

Paroisse catholique : 1200 €

Amicale des Pompiers : 2000 €

Donneurs de Sang : 200 €

USH : 1200 €

Le versement se fera sur l'article 6574 – Subvention aux associations

Adopté à l'unanimité.

Adhésion à un groupement de commande ouvert et permanent

La mutualisation des achats constitue l'un des leviers d'action pour améliorer l'achat des entités publiques en recherchant plus particulièrement, grâce à une massification, la satisfaction du juste besoin en vue d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution.

Ainsi, une démarche de mutualisation des achats initié par l'Eurométropole de Strasbourg permet notamment de :

réduire les coûts,

générer des gains,

limiter le risque juridique,

renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,

susciter la concurrence,

développer des expertises,

intégrer des principes de développement durable.

Sur la base de ces objectifs communs et partagés, différentes entités bas-rhinoises et haut-rhinoises ont décidé de se regrouper au sein d'un groupement de commandes.

Sous réserve des délibérations concordantes des différentes entités, il s'agit :

de l'Eurométropole de Strabourg,

du Département du Bas-Rhin,

du Département du Haut-Rhin,

des établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle,

du SDIS du Bas-Rhin,

du SDIS du Haut-Rhin,

de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame,

du Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Le groupement de commandes pourra être ouvert à d'autres entités à l'occasion du bilan annuel qui sera soumis à l'assemblée délibérante. Les établissements publics locaux d'enseignement des collèges du Département du Bas-Rhin et du Département du Haut- Rhin intéressés par l'achat mutualisé objet de la présente convention pourront y adhérer à tout moment, sous réserve d'une délibération de leur conseil d'administration prise en ce sens.

Dans une logique de simplification administrative des procédures et d'efficience, il est proposé d'instaurer un groupement de commandes dit permanent sur la base d'une convention cadre, jointe au présent rapport.

Cette formule s'inscrit dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Approuve

- Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,

- La convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération,

Autorise :

Monsieur le Maire, à signer la convention de groupement de commandes permanent,

- À prendre toute décision relative à la mise en œuvre de ladite convention et de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

CDG67 – Convention de participation risque Prévoyance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

DONNE mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Avis sur le plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la Bruche sur le territoire de l'EMS

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques et Organismes Associés à l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la bruche sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la commune est sollicitée par l'État pour donner son avis sur ledit PPRI. Le dossier PPRI finalisé est composé d'une note de présentation accompagnée de ses annexes, d'un règlement et de carte de zonage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la bruche sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité.

Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (CPPA) : schéma directeur autour de l'A35 et de l'axe RN4/A351 et au-delà de ces emprises

Dans une volonté d'encourager les projets d'aménagement sur des secteurs complexes qui nécessitent une programmation d'ensemble ambitieuse et diversifiée, la loi n°2018-772 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), propose un outil partenarial pour mobiliser l'engagement de toutes les parties prenantes au bénéfice d'une concrétisation rapide des opérations : le Contrat Projet de Partenarial d'Aménagement (CPPA).

Créé par les nouveaux articles L.312-1 et L.312-2 du code de l'urbanisme, cet outil partenarial est un contrat qui associe l'État, et potentiellement toutes autres parties prenantes publiques. Il traduit la volonté d'une démarche partenariale pour porter un projet de territoire dans la durée.

L'article L.312-2 du code de l'urbanisme, prévoit que les communes seront associées à l'élaboration du projet de PPA. Dans cette perspective, les communes sont consultées sur le projet. Leur participation au sein « de l'atelier des territoires », qui se tiendra sous maitrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, permettra de prendre en compte leurs observations et propositions.

En matière de gouvernance locale, l'Eurométropole de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin -puis la future collectivité européenne Alsace qui sera créée en janvier 2021-, le Conseil de la région Grand-Est, la ville de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent seront signataires du Projet de contrat Partenarial d'Aménagement et pleinement intégrées au projet, afin de développer les synergies et de faire fructifier les visions novatrices.

Le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement a pour objet d'étudier et proposer de nouveaux aménagements sur le territoire autour des axes actuels et couvrant la totalité des emprises de l'A35 et de la RN4/A351et au-delà de ces emprises sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans sa délibération du 3 mai 2019 le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, a approuvé la stratégie du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et a autorisé le Président ou son-sa représentant-e, à signer le contrat entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent.

Objectifs poursuivis par le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement

Cette réflexion partenariale ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle à jouer par la requalification des infrastructures de l'A35 et l'axe RN4/A351, et sur les enjeux d'aménagement et de politique de transport à traiter conjointement autour de ces voies.

Le présent contrat répond notamment à deux objectifs principaux :

Pérenniser et démultiplier le partenariat actuel autour de la requalification de l'A35 et de l'axe RN4/A351, du « Grenelle des Mobilités », à travers une mobilisation des partenaires institutionnels et d'un élargissement à d'autres co-signataires dans un second temps, pour mettre en synergie toutes les parties prenantes des territoires concernés et des problématiques croisées d'aménagement et de transport.

Assurer une bonne articulation entre les projets d'aménagement des territoires aux différentes échelles et les évolutions en matière de mobilité.

Les actions prévues dans le cadre du présent CPPA se déclinent en deux principaux temps, « l'atelier des territoires » et les « études pré-opérationnelles ».

« L'atelier des territoires »
Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, à l'initiative, explore depuis 2006, avec les collectivités locales, de nouvelles approches de projet et de partenariat sur des territoires à enjeux complexes ou en manque d'ingénierie. Dans le cadre du présent CPPA, cette démarche sera déployée, avec le concours financier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, sur le sujet du devenir des espaces aux abords de l'A35 et de la RN4/A351. Elle sera mise en œuvre de manière adaptée et concertée pour prendre en compte les spécificités du contexte et les attentes des partenaires.

Une équipe rassemblant des compétences pluridisciplinaires, en termes d'analyse territoriale et de conception urbaine notamment, sera mobilisée. Elle aura vocation à capitaliser et à interroger les travaux et ressources d'ores et déjà mobilisables (expertises développées par l'ADEUS, scénarios d'évolution des infrastructures et mobilités développés dans les comités dédiés) pour structurer des débats et faire émerger des visions communes sur l'avenir du territoire et sur les chemins à suivre pour conduire ces transformations. Les communes sont invitées à participer à « l'Atelier des territoires » qui démarrera dès juillet 2019.

« Les études pré opérationnelles ».
Les secteurs opérationnels retenus à l'issue de « l'Atelier des territoires », feront l'objet d'études pré opérationnelles, échelonnées dans le temps, permettant de concevoir des futures interventions sur l'aménagement ou le paysagement des espaces attenants, et d'articuler les projets déjà engagés sur des secteurs connexes avec les enjeux d'ensemble.

La mise en place de ce premier contrat de Projet Partenarial d'Aménagement devra,

s'enrichir de la diversité des territoires,

apporter des solutions aux attentes, visibles et crédibles, dans des délais rapprochés à titre d'exemple, des actions de pré-verdissement de certaines zones sans mettre en cause la cohérence du projet d'ensemble.

A travers l'ambition d'une métropole durable, il s'agira aussi, de maîtriser l'étalement urbain et la consommation foncière, en donnant toute leur place aux espaces naturels, en renforçant par exemple les ilots de verdure en cœur d'agglomération pour permettre le développement d'îlots de fraîcheur.

Du fait du rôle des voies rapides métropolitaines dans l'accessibilité au cœur d'agglomération, et des coupures qu'elles représentent aujourd'hui dans les territoires qu'elles traversent, ces ambitions devront être inscrites au fondement de tout projet de transformation des espaces. Elles impliquent de viser un développement équilibré des territoires tant à l'échelle de proximité des quartiers autour des infrastructures qu'à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Le Conseil après en avoir délibéré

Approuve

- la stratégie du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement telle que plus amplement exposée au présent rapport et dans le projet de contrat,
- le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement, joint en annexe,
- la participation de la commune aux réflexions qui seront menées dans le cadre de l'Atelier des territoires

Autorise le Maire à signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement joint en annexe, et ses éventuels avenants d'actualisation, entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent.

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale est ouverte depuis le 3 septembre 2018 de 9h à 11h45 du lundi au vendredi. Malgré une fréquentation très satisfaisante, il s'avère nécessaire d'ouvrir le samedi matin aux mêmes horaires pour faciliter le retrait des colis et courriers des administrés.

Le Conseil municipal approuve la proposition d'ouverture de l'Agence Postale Communale du lundi au samedi matin de 9h à 11h45. Ces nouveaux horaires appliqués à compter du 2 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

Ravalement de façade

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de

654 € à M. SCHALLER Jacques – 9 impasse des Acacias – 67980 HANGENBIETEN (218 m² à 3 €) ;

Adopté à l'unanimité.

Subvention à l'Association Zeste de Forme

En date du 7 mars 2019, l'association Zeste de Forme demande une subvention à hauteur de 449.88 € TTC pour permettre l'acquisition d'un vidéo projecteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement de la somme de 150 € sur présentation de facture. Article 6574 prévu au budget.

2 abstentions : M. ULRICH, M. BOGNITSCHEFF
12 voix pour,
0 voix contre,

Préemption SAFER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un projet de vente de terrain situé section 20 parcelle 234, lieu-dit Krummeacker d'une superficie totale de 3634m2 pour la somme de 30 000 €.

La parcelle est située en zone INA3i1 en zone naturelle réservée aux activités sportives.

Compte tenu de sa classification, la commune a fait appel à la SAFER qui propose de préempter le bien en notre faveur pour le prix de 8750€ auquel il faudrait ajouter les frais d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la SAFER.

Adopté à l'unanimité.

VODIFF
AUTOMOBILES

> 22 ANS D'EXCELLENCE
> 20 000 véhicules vendus

RECHERCHE PERSONNALISÉE - VÉHICULES DE COLLABORATEURS
VÉHICULES D'IMPORTATION - MODÈLES RARES
REPRISE - FINANCEMENT

VO'SERVICES

Le sens du service selon Vodiff ! L'adresse de référence dédiée à l'entretien et à la réparation multimarque de votre véhicule.

VOPNEUS

Large choix de pneumatiques et de jantes parmi l'ensemble des grandes marques du marché.

VO'PARK

Parking sécurisé longue durée, assorti à une offre de services unique dans la région.

ASTON MARTIN - AUDI - BENTLEY - BMW - FERRARI - LAMBORGHINI
MASERATI - MERCEDES - MINI - PORSCHE - VOLKSWAGEN

1, rue du tonnelier - 67960 Entzheim
Tél. 03 90 29 70 00 - Fax : 03 90 29 70 01 - E-mail : auto@vodiff.fr

www.vodiff.fr

Facebook Instagram Youtube blog.vodiff.fr

www.altoplanc.fr

ÉCOLE MATERNELLE

Jeudi 4 avril :

cross des Grandes Sections
Ci-contre, les médaillés

Vendredi 24 mai :

Après-midi spectacle des Petits-Moyens de Mme Nasseh et Exposition Land'art des Petits- Grands de Mme Ostermann

Lundi 27 mai :

Sortie à la ferme Kieffer de Limersheim offerte par la mairie

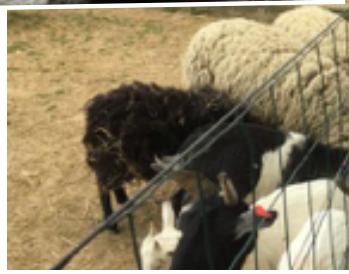

Nos 1ers pas dans le nouveau jardin pédagogique

Ouverture d'une 3ème classe à la rentrée 2019

École maternelle

Le 6 juin dernier l'IA-DASEN (Service de l'Académie de l'Education Nationale) a pris la décision d'ouvrir une troisième salle de classe avec création d'un poste de professeur des écoles.

Cette décision était souhaitée pour alléger sensiblement le nombre d'élèves dans les deux classes en fonction. Une nouvelle organisation interne s'avère nécessaire pour la gestion de l'espace prévu pour trois salles. De fait, la section maternelle du périscolaire gérée par le SIVU Les Châteaux sera transférée dès la rentrée de septembre pour emménager dans un nouveau local de 75 m² adapté aux élèves de maternelle. De construction modulaire, il sera accolé à droite de l'Espace Culturel de façon à permettre son regroupement avec la section des grands de l'Ecole Elémentaire. Pas moins de 85 élèves seront donc regroupés sur un site unique.

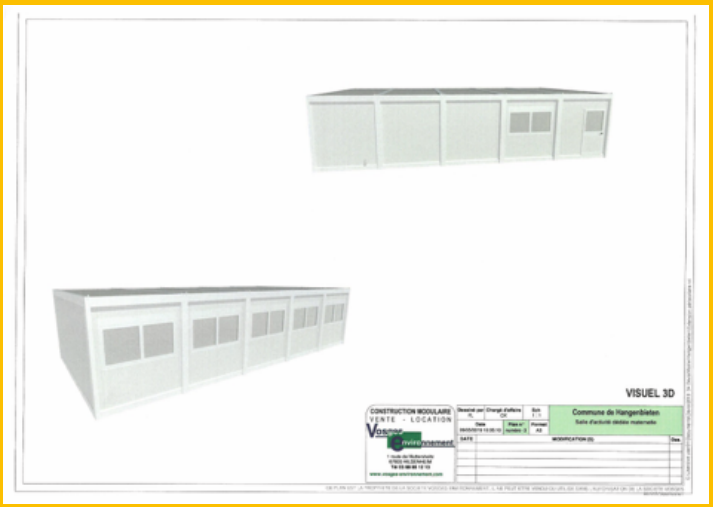

Ecole élémentaire

Les élèves ont pris possession de leur nouvelle Ecole Elémentaire le 23 avril dernier.

Cette ouverture en début du troisième trimestre 2018-2019 nous permettra d'apporter les corrections nécessaires pendant les congés scolaires de Juillet-Août.

Déjà la commune a fait livrer l'équipement du mobilier complet du bureau du Directeur mais également une grande table de réunion et chaises assorties pour la salle des professeurs.

Toutes les classes en activité ont été dotés d'informatique et tableau blanc interactif. Des sèches mains à ventilation pulsée ont été posés.

A ce jour, il reste quelques finitions au niveau de deux lots techniques. Gageons que nous en verrons la fin courant du mois de juin.

L'installation mise à disposition des professeurs des écoles et des élèves donne à ce jour entière satisfaction.

En effet, à la demande du Maire, tout disfonctionnement est signalé en Mairie dès sa constatation pour permettre au maitre d'œuvre de faire intervenir la ou les sociétés concernées par le désordre et cela uniquement le mercredi ou en soirée après les cours.

Petit rappel : Pour assurer une sécurité totale des enfants et des parents lors de l'accès aux écoles maternelle et élémentaire, la circulation dans l'Allée Charles Frédéric Gerhardt est interdite dans les deux sens y compris le stationnement les jours d'ouverture des écoles le lundi, mardi, jeudi et vendredi de

08h00 à 08h30

11h40 à 12h00

13h30 à 14h00

16h00 à 16h30

Le stationnement est conseillé sur le parking devant le Hall des Sports.

L'accès de l'Espace Culturel en voiture est interdit aux mêmes horaires, y compris les riverains.

Exercice d'évacuation à la nouvelle école

Le vendredi 14 juin 2019, au milieu de l'après-midi, l'école primaire d'Hangenbieten a effectué un exercice d'évacuation 'Incendie' dans ses nouveaux bâtiments. C'est la première fois qu'un exercice de ce type est simulé dans cet établissement.
Nous travaillions tranquillement en classe, quand soudain, nous avons été surpris par une alarme stridente, assourdissante, interminable qui a retenti pour la première fois à l'école. Apparemment, le feu avait pris dans le local technique près de l'entrée secondaire côté impasse des Ormes. M. Jonas, le directeur, a immédiatement appelé les sapeurs-pompiers d'Hangenbieten.
Les secours sont arrivés très vite. Les élèves des différentes classes sont sortis calmement, dans l'ordre, par les portes qui donnaient sur la cour de récréation. Les enfants se sont rangés par classe, par deux au fond de la cour pour être en sécurité et pour ne pas gêner le travail des pompiers. On s'est vite rendu compte qu'une élève, Louise, n'était pas sorti de l'école. Elle était restée dans l'établissement et par conséquent, elle se trouvait en danger. Heureusement, que les pompiers après renseignements auprès des enseignants sont allés rechercher Louise. Très rapidement, des secouristes ont évacué Louise en la portant jusque dans la cour. Après vérification de l'état de sa santé, notre 'victime' a rejoint ses camarades. Elle nous a expliqué qu'elle avait rejoint la porte la plus proche mais, qui malheureusement, donnait sur le couloir. Elle s'est réfugiée dans la salle des professeurs dans l'attente des pompiers, en se bouchant les oreilles, à cause de l'alarme, recroquevillée sous une chaise.
Une fois l'exercice terminé, l'événement a été immortalisé par une photo de chaque classe devant le camion EPS (échelle pivotante séquentielle) des secouristes. Des sapeurs-pompiers se sont positionnés de chaque côté des élèves devant la grande échelle pour les photos. Les pompiers ont profité de cet exercice pour repérer les lieux ; ils sont même montés sur le toit de l'école.

Les élèves de CM1/CM2

Notre nouvelle école

Mardi 23 avril 2019, les élèves de HANGENBIETEN ont découvert leur nouvelle école. Elle se situe à côté du Périscolaire, derrière le Hall des Sports. Les horaires de l'école n'ont pas changé.

Dans cette nouvelle école, il y a 5 classes. Chaque classe a un nom qui correspond à sa couleur :

- **La classe jaune, 'Mimosa'**
  → c'est la classe des CM1-CM2
- **La classe orange, 'Clémentine'**
  →c'est la classe des CE2-CM1
- **La classe verte, 'Kiwi'**
  → c'est la classe des CE1-CE2
- **La classe bleue, 'Bleuet'**
  →c'est la classe des CP-CE1
- **La classe violette, 'Prune'**
  →c'est la classe qui sert pour la religion.

Un long couloir traverse tout le bâtiment. A droite de ce corridor, se trouvent les 4 premières classes avec leurs crochets et cases de rangement. A gauche, se situent le bureau du directeur, la salle des professeurs, les toilettes pour les adultes, une salle de stockage et enfin, la salle de religion.

Dans les salles de classe, de grandes fenêtres apportent beaucoup de lumière et côté couloir, en face des baies vitrées, des armoires permettent des rangements faciles. Dans chaque salle de classe, il existe un accès direct à la cour et à la classe voisine.

Cette nouvelle école possède une grande cour plus spacieuse que celle de l'ancienne école avec un préau élargi, des bancs de toutes les couleurs et beaucoup de végétation. Il y a aussi de beaux portails colorés et une sonnerie.

Dans ce nouvel établissement, on trouve de superbes toilettes pour les élèves. Les garçons ont à leur disposition quatre urinoirs de taille différente. Les lavabos sont modernes et l'eau s'arrête automatiquement.

Moi, j'adore cette nouvelle école.

Clément CM2

Visite à l'Agence Postale de Hangenbieten

Présentation

Le mardi 18 décembre 2018, la classe des CM1-CM2 s'est rendue à l'agence postale de Hangenbieten pour découvrir son fonctionnement. C'est une agence communale qui existe depuis le 1er septembre 2018.

Nos photographes, Lou, Mélina et Mylan ont pris des photos pour garder des souvenirs de cette visite.

L'agence postale se trouve dans le bâtiment de la mairie au 1er étage, au-dessus de la classe des CM1-CM2.

Madame Aurélie Noiriel s'occupe de l'accueil des clients. Elle est employée communale et dirige l'agence postale. Grâce à Aurélie, les habitants du village peuvent envoyer et retirer des lettres et des colis.

L'agence postale n'est ouverte que le matin, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h45.

L'origine de la poste (symbole & couleur)

Le mot 'poste' vient du mot latin 'posta' qui veut dire 'lieu de repos' car dans le passé, le facteur faisait la distribution du courrier puis allait se reposer à la poste.

La Poste vient des relais de poste créés par Louis XI en 1477 pour le transport des messages royaux.

Le symbole de la poste, inventé par Guy Georget représente un petit oiseau qui apporte les lettres aux gens. Ce logo évoque à la fois l'unité et la diversité des activités de la poste.

Au début, les boîtes postales étaient bleu marine et les véhicules de la poste étaient de couleur verte ou grise. Les voitures de la poste étaient souvent victime d'accidents quand la brume ou la pluie réduisaient la visibilité. C'est pourquoi en 1962, le jaune est devenu la couleur de la poste, une couleur visible.

Utilité (fonctionnement, timbres et rôles)

Dans les mains d'Aurélie passent en moyenne 15 à 20 colis par jour.

Dans le passé, les frais de transport des lettres étaient payés par le destinataire du courrier. Mais en1837, Sir Rowland Hill, chef de la poste britannique, propose de faire payer l'auteur du message grâce à une vignette payée au moment de l'envoi de la lettre. C'est ainsi que naît le timbre-poste. Le premier timbre-poste arrive en France en 1849. Actuellement, le timbre gris (écopli) coûte 86 centimes, le timbre vert 88 centimes et le timbre rouge, prioritaire, 1,05€.

L'agence postale sert naturellement à envoyer et distribuer le courrier mais elle a aussi d'autres fonctions. La poste est également une banque, elle s'occupe de téléphonie, elle apporte une aide et des services aux vieilles personnes par l'intermédiaire des facteurs. Dans certaines postes, on peut même apprendre le code de la route.

Le parcours d'une lettre

On ne peut pas tout mettre dans un colis. Les produits inflammables, les produits dangereux, les armes ou les animaux sont interdits.
La poste n'envoie pas des objets comme les bijoux de grande valeur, les métaux précieux, les œuvres d'art.
Les lettres et les colis déposés à l'agence postale ou dans les boîtes postales de la commune sont recueillis par le facteur et arrivent au centre du courrier. Un camion conduit tous ces courriers vers un centre de tri postal ou plate-forme qui regroupe le courrier de plusieurs villages ou villes.
Des machines spécialisées trient automatiquement les lettres en fonction de leur destination.
Puis le courrier trié part vers le lieu de destination en camion, en train ou en avion : il faut aller vite !
Tôt le matin, le facteur prépare sa tournée. Il classe les lettres par quartier puis par rue dans l'ordre dans lequel il va distribuer le courrier. Arrivée à l'adresse indiquée sur la lettre, le facteur va déposer ce courrier dans la boîte aux lettres du destinataire.

LES CM1-CM2 DE HANGENBIETEN

Strasbourg.eu
eurométropole

SPÉCIAL COMMERCE DE PROXIMITÉ

VOUS AVEZ UN PROJET ? L'EUROMÉTROPOLE S'INVESTIT À VOS CÔTÉS !

C'EST NOUVEAU, C'EST PRO, POUR VOUS !

Cette année, l'Eurométropole de Strasbourg **innove en créant un dispositif d'aide à l'investissement** pour les commerces de proximité, localisés en centre-ville.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement, d'aménagement -extérieur ou intérieur-, ou d'achat d'équipement ?

L'Eurométropole est à vos côtés pour vous aider !

QUI EST CONCERNÉ ?

Le dispositif s'adresse aux commerçants, artisans et services de proximité : boulangeries, pâtisseries, poissonneries, fleuristes, restaurants, bars, etc.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, votre commerce doit être localisé au coeur d'une commune de l'Eurométropole comptant entre 1000 et 6000 habitants.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

LE TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM EST DE :

30%
pour les commerces de proximité

35%
pour les boucheries et les boulangeries

LE MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE S'ÉLÈVE À* :

20 000 €
pour les commerces de proximité

35 000 €
pour les boucheries et les boulangeries

*sous réserve d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Chaque porteur de projet doit avoir un établissement **domicilié sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Si vous êtes un commerçant et/ ou un restaurateur, **votre TPE ou PME doit être immatriculée au répertoire SIRENE.**

Vous devez déposer un **dossier de demande d'aide** auprès de l'Eurométropole de Strasbourg.

POURQUOI CE DISPOSITIF ?

- **Pour favoriser le développement** de votre établissement
- **Pour vous accompagner** dans la modernisation de votre point de vente
- **Pour augmenter l'attractivité** et la visibilité de votre enseigne
- **Pour répondre aux attentes** de proximité de vos clients
- **Pour un service amélioré** aux bénéfices de vos consommateurs

Strasbourg.eu
eurométropole

RÉUSSISSEZ VOTRE PROJET AVEC L'EUROMÉTROPOLE, C'EST LE MOMENT !

Camille LUTTENAUER
Chargée de mission urbanisme commercial
EconomieResidentielleProductive@strasbourg.eu
T : 03 68 98 65 71
1 parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg Cedex

Lucie RIGOURD
Chargée de mission développement local et commerce
EconomieResidentielleProductive@strasbourg.eu
T : 03 68 98 65 70
1 parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg Cedex

Pour en savoir plus
www.strasbourg.eu/commerces-proximites

ACTUALITÉ

LES BRÈVES

GEM Les châteaux : L'école de musique a perçu une subvention de 5 618 € de l'Eurométropole au titre de l'année 2019.

Ecole maternelle : Compte tenu d'une charge de travail accrue, à la demande des deux ATSEM ces dernières sont déchargées des travaux de nettoyage des sols et sanitaires. Ce travail est assuré par une agente territoriale.

Rue des Saules : Un grand saule situé sur un terrain communal en bordure du Canal à l'arrière du chemin du Muhlwasser a été abattu par les services d'Electricité Réseaux, du fait qu'il présentait un risque sérieux d'arrachement d'une ligne électrique aérienne.

Intention d'achat de terrain : Un terrain d'une surface de 36 ares situé en zone naturelle 1NA3i1 réservé pour des activités sportives a été mis en vente par son propriétaire.

La commune ne pouvant préempter de par la situation de ce terrain, c'est la SAFER qui l'a fait à notre intention.

Mouvement à la gouvernance de l'église catholique St Brice : Nous venons d'apprendre un mouvement de mutation au sein du clergé. Un nouveau curé devrait arriver en remplacement de M. l'abbé Boguslaw BIALEK appelé à un autre poste, à priori toujours en Alsace.

Nous reviendrons bien sûr sur cet évènement dès plus ample informé.

Incivilités : Nous rappelons que fumer est interdit dans les parcs, squares et aires de jeux de la commune. Les fumeurs sont invités à éteindre leur cigarette avant d'y pénétrer. Ce qui permettra à tout un chacun de profiter de nos espaces verts, mais également de ne pas montrer de mauvais gestes aux plus jeunes, mais aussi de préserver l'environnement.

Ramasser les restes laissés par les toutous, n'est pas s'abaisser. Les sachets adéquats sont disponibles gracieusement en Mairie.

Jardin pédagogique à l'usage des enfants : La commune a installé cinq espaces de culture maraîchère à l'intention des enfants de la commune Situé à gauche de l'Espace Culturel, il est placé sous la responsabilité de Mme Sophie OUVRARD et le contrôle de Monsieur l'adjoint Bernard MULLER.

Végétation sur la voie publique : Pour des raisons de sécurité, il convient à chaque propriétaire d'élaguer régulièrement la végétation provenant de sa propriété qui empiète aussi bien chez son voisin que sur le domaine public, qui atteignent les lignes téléphoniques ou masquent des panneaux de signalisation.

En effet, le code de la voierie routière précise, que toute personne ayant laissé pousser des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier et débordant sur la voie publique, est susceptible d'être verbalisée par une contravention de 5ème classe (amende pouvant aller jusqu'à 1 500€).

Stationnement : Un arrêté d'interdiction de stationner côté pair de la rue des Eglises a été pris.

Le panneau sera mis en place par les services de l'Eurométropole de Strasbourg. Un panneau interdisant le stationnement hors cases sera mis en place rue de la Paix.

Nouveaux arrivants : Il est opportun de venir en Mairie pour annoncer votre arrivée et vous inscrire sur les listes électorales.

Fête de Noël des Aînés : La traditionnelle fête des Aînés aura lieu à l'Espace Culturel le dimanche 15 décembre 2019 à partir de 11h30.

Urbanisme : Depuis le 1er mars 2019, nous avons rejoint les services de l'Eurométropole pour l'instruction des droits du sol. La police du bâtiment assure l'instruction de toutes les demandes ainsi que le contrôle après exécution. La procédure ne change pas au niveau du service communal, les demandes en tout genre sont à déposer en mairie contre récépissé de dépôt. Après un premier examen, les dossiers sont transférés à l'Eurométropole.

Monsieur l'adjoint Bernard Muller reste à votre entière disposition sur rendez-vous pour tout renseignement nécessaire à ce sujet.

POMPES
FUNÈBRES
PUBLIQVES
SPEYSER-SCHAAL
PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC

AGENCE DE GEISPOLSHEIM

19 RUE JEANNE D'ARC
67118 GEISPOLSHEIM

LE SERVICE
PUBLIC FUNÉRAIRE

Tél. 03 88 68 82 19 - 24H/24 - 7J/7

Agence Postale Communale

Après neuf mois de fonctionnement à l'étage de la mairie, le bureau de poste a déménagé dans le bâtiment annexe à droite de la mairie.

L'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 9hà 11h45.

Vu la fréquentation en constante augmentation, le Maire a décidé d'ouvrir ce service communal le samedi matin de 9h à 11h45 à partir du 2 septembre 2019.

Opération immobilière au fil de l'eau

L'aménageur CM–CIC vient de nous préciser que les travaux d'aménagement de la rue de la Tuilerie débuteront finalement le 16 septembre prochain au plus tard.

Ce sérieux décalage de plus de trois mois est dû aux nombreux échanges avec les services de l'Eurométropole de Strasbourg. C'est l'EMS qui aura la charge de reprendre les réseaux d'assainissement, fibre optique et la voirie à l'exception de l'éclairage public qui restera une compétence communale. Pour améliorer sensiblement cet espace, la commune a procédé à l'acquisition d'une large bande de terrain d'une contenance de plus de 18 ares à gauche de cette future rue. Cela va permettre le débroussaillage en bas de colline et ainsi créer un espace agréable, non invasif de végétaux débordant sur la nouvelle voirie. Dans l'attente du début de ses travaux, le maire a demandé à l'aménageur de reprofiler régulièrement le chemin actuel afin de supprimer les nids de poule et autres déformations pouvant favoriser la création de flaques d'eau par temps de pluie.

Rue de la Tuilerie le 3 juin 2019

Coulées d'eaux boueuses

Notre commune a encore été frappée le 3 juin dernier en milieu d'après-midi par un gros orage entrainant une fois de plus une coulée d'eaux boueuses principalement dans la rue des Noyers.

L'origine des dégâts engendrés par ces évènements orageux printaniers sont de compétence Eurométropolitaine.

Les services concernés ont dépêché rapidement suite à la demande du Maire les moyens nécessaires pour le nettoyage.

A ce sujet, le Maire a saisi à plusieurs reprises l'Eurométropole pour l'obtention de réponses précises et constructives quant à l'exécution des travaux de protection de notre commune recommandée par l'étude du BRGM rendue fin 2018.

Sa demande de l'organisation d'une réunion publique à l'intention de nos administrés début janvier 2019 restée sans lettre morte jusqu'à fin mai, a enfin trouvée une invitation pour une réunion publique d'information sur les coulées d'eaux boueuses organisée par l'Eurométropole de Strasbourg en présente de M. Vincent DEBES, Vice-Président de l'Eurométropole le 5 juillet 2019 à 19h00 à l'Espace Culturel, Allée Charles Frédéric Gerhardt.

Cette réunion aura de multiples objectifs :

- Elle visera tout d'abord à présenter et expliquer le phénomène de coulées d'eaux boueuses et ses origines
- Elle sera également l'occasion de présenter les principaux résultats de l'étude menée par le BRGM en 2018, ainsi que les mesures de prévention qui seront mises en place dans le cadre du programme d'action de lutte contre les coulées d'eaux boueuses de l'Eurométropole (aménagement et pratique agricole)
- Enfin des mesures de protection individuelles pourront être présentées et proposées aux résidents.

Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg

L'enquête publique attachée à cette révision a vu se tenir en mairie, la permanence de deux commissaires enquêteurs Messieurs HILBER Jean-Claude et JACQUES René en date des 8 avril 2019 de 10h00 à 12h00 et 9 mai 2019 de 15h00 à 17h00.

Hormis deux modifications mineures souhaitées par la commune, aucun administré n'a souhaité rencontrer les commissaires.

L'adoption de cette révision devrait intervenir courant du 4° trimestre de cette année après le vote du Conseil Municipal et du Conseil de l'Eurométropole.

Il faut rappeler que dans le cas contraire la commune ne disposerait plus de P.O.S à compter du 1er janvier 2020.

Pour mémoire, qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU traduit le projet de territoire de la commune intégré à celui de l'Eurométropole de Strasbourg à l'horizon 2030.

Construit autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il s'attache à :

Encadrer et organiser le futur développement urbain,

Planifier le développement des infrastructures de transport, notamment en commun,

Préserver les espaces naturels et agricoles,

Accompagner la pérennisation et le développement de l'activité économique

Le PLU est aussi un outil réglementaire qui fixe les règles de la vocation du sol.

Il définit les espaces urbains, les secteurs naturels et agricoles, définit l'usage de l'ensemble du territoire intercommunal et peut établir des préconisations d'aménagement sur certains secteurs.

Plan de prévention des risques d'inondations

Monsieur le Préfet nous a informé le 28 mai dernier de la mise à l'enquête publique de son projet de plan des risques d'inondations.

C'est le 27 juin que le commissaire enquêteur a tenu sa permanence en Mairie. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à ce projet.

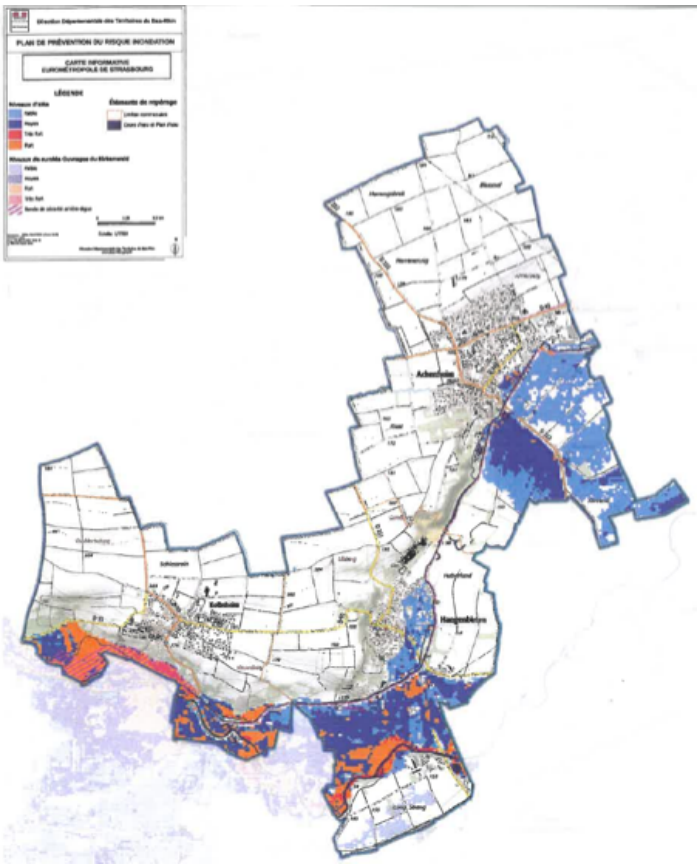

Une navette à la demande desservira la gare d'Entzheim toutes les heures en journée dès la rentrée

Ces derniers mois, les communes d'Entzheim, Kolbsheim, Hangenbieten et Holtzheim ont travaillé conjointement avec l'Eurométropole et la CTS pour améliorer et renforcer la desserte en transport en commun du secteur vers la gare TER d'Entzheim.

Le TER permet en effet de se rendre en 10 minutes environ à la gare centrale de Strasbourg, mais également en 4 minutes à Lingolsheim et en 7 minutes à Molsheim. La gare d'Entzheim constitue ainsi un atout pour les habitants du secteur notamment pour les déplacements domicile-travail.

Les navettes 42, 43 et 44 qui ne desservent pour l'instant la gare d'Entzheim que le matin avant 9h et le soir après 16h, vont donc être proposées « à la demande » en journée entre 9h et 16h, et permettront de se rendre à la gare ou d'en repartir une fois par heure. L'horaire d'arrivée en gare sera garanti : pas de risque de rater son train ! En heure de pointe le matin et le soir, pas de changement, le service des navettes ne nécessite pas de réservation.

Pour réserver la course, les usagers pourront soit faire appel à la centrale téléphonique du service, soit se rendre sur Internet ou sur la nouvelle application smartphone créée pour l'occasion. Ainsi, il sera possible de réserver jusqu'à 30 minutes à l'avance en choisissant simplement l'horaire d'arrivée souhaité à la gare et le point d'arrêt où la navette s'arrêtera vous prendre.

La navette effectuera un parcours libre d'une vingtaine de 20 minutes maximum jusqu'à la gare, selon les réservations qui auront été prises. Les points d'arrêts actuels de la navette dans les communes ne changent pas.

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CTS : www.cts-strasbourg.eu ou à vous rendre en agence ou en mairie pour obtenir à partir de fin août les fiches-horaires et toutes les informations utiles.

Projet TETRA H

Ce magnifique projet présenté le 14 mars dernier à l'Espace Culturel par Messieurs WURTZ et GARCIA a remporté un vif succès. Son engouement a permis de créer l'association TETRA H le 28 mai 2019. Pour permettre son essor à cette jeune et motivée association, la commune va aménager cet été le jardin botanique situé en face du terrain de football.

Ce premier aménagement consiste à la réalisation d'un chemin de promenade stabilisé et la pose de plusieurs bancs de repos.

Dans un deuxième temps, en 2020, il sera mis en place plusieurs aires d'agrès fitness et jeux d'enfants.

Dès septembre, l'association proposera donc plusieurs activités, dirigés exclusivement par des bénévoles. Ils auront la possibilité d'utiliser le city-stade et les deux terrains de tennis aujourd'hui désaffectés. Le terrain de pétanque pourra être utilisé sur réservation à titre non onéreux.

Source de santé et de bien être pour les habitants de notre commune, ces activités de plein air enrichiront une offre déjà très fournie par nos différentes associations.

Cet espace sera accessible à tout un chacun en journée, la cigarette est interdite comme dans tous les espaces publics, en espérant une utilisation et un respect résonné de ce site naturel.

DU PEPS POUR LA MÉMOIRE

Egarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film .... Avec l'âge, nous sommes tous confrontés à de tels trous de mémoire.

Sous l'égide du CCAS (Centre Communale d'Action Sociale), l'association Atout Age Alsace est venue animer une conférence débat sur le thème de la mémoire devant une cinquantaine de personnes présentes ce jour-là. Motivés par cet exposé, une quinzaine d'entre elles se sont inscrites à l'atelier « Du peps pour ma mémoire ». Le programme est composé d'une séance d'évaluation individuelle, de 10 séances de 2h et d'une séance bilan animées par des personnes formées à la méthode.

Constitué majoritairement d'habitants du village (à la surprise de l'animateur qui a plutôt l'habitude de rencontrer des groupes issus de regroupement de communes), notre groupe s'est retrouvé chaque lundi dans la salle de la mairie annexe de 14 à 16 heures pour entretenir et cultiver la mémoire chacun. Grâce à une approche conviviale, nous avons partagé nos expériences, nos centres d'intérêts et nos savoirs dans une ambiance agréable et dynamique. Les conseils et les stratégies proposés par l'animateur nous ont fait prendre conscience qu'une multitude de facteurs tels que la pratique d'une activité physique régulière, une gymnastique intellectuelle et une bonne hygiène de vie (alimentation équilibrée, respect des cycles de sommeil ...) influencent le fonctionnement de notre cerveau et contribuent à entretenir notre mémoire. Nous nous sommes volontiers laissés prendre au jeu. Prendre soin de nous, c'est prendre soin de notre mémoire.

Au moment où nous écrivons cet article, la séance bilan n'a pas encore eu lieu mais la majorité du groupe a dit avoir apprécié ces rencontres hebdomadaires et aurait souhaité qu'elles perdurent.

Fête Nationale

Cette année nous innovons cette manifestation en la délocalisant totalement sur les installations des terrains de football Allée des Tilleuls. Cet événement se déroulera le samedi 13 juillet à partir de 19 heures. L'organisation a été confiée à l'Union Sportive de Hangenbieten. La retraite aux flambeaux partira au début de l'Allée des Tilleuls à 22h30 et se fera avec la participation de la batterie fanfare de notre amicale des sapeurs-pompiers volontaires. Les lampions seront distribués aux enfants juste avant le départ. Le feu d'artifice musical sur le thème des musiques de films offert par la commune sera tiré à 23h sur les abords ouest du terrain de football d'honneur. Vous trouverez le détail des festivités dans le présent cahier.

Fête des voisins

C'était la fête impasse des érables à Hangenbieten. Les voisins se sont réunis le 24 juin à l'occasion de la fête des voisins. Depuis quelques années nous nous retrouvons pour un moment très convivial. Soirée très sympa, surtout qu'il devait pleuvoir et finalement nous avons eu beaucoup de chance, puisque le beau temps était au rendez-vous. Certains voisins qui ne pouvaient être présents, nous ont même rejoints pour le dessert.

Soirée très sympa et nous nous retrouverons avec grand plaisir l'année prochaine.

Fête des Aînés

Le 9 décembre dernier, a eu lieu la traditionnelle fête de Noël de nos Ainés.

Une centaine de convives se sont retrouvés à l'Espace Culturel autour d'un délicieux repas. L'ambiance musicale a été assurée par M. Eric SCHOETTEL.

Dans l'après-midi, la batterie fanfare de Hangenbieten a interprété quelques morceaux de son répertoire.

Après quelques chants de Noël et la distribution de poinsettias aux dames, les Ainés se sont quittés ravis de cette journée conviviale .

Projet de liaison routière COS-AEROPORT

Le département du Bas-Rhin nous fait part de ce projet de construction d'une route départementale devant relier l'Aéroport au futur Contournement OUEST de Strasbourg

OBJECTIFS DU PROJET

L'enjeu de la création de cette liaison est de relier directement la plateforme aéroportuaire et son pôle d'échange multimodal au contournement autoroutier de Strasbourg.

Pour ce faire, la nouvelle liaison d'accès à l'aéroport international de Strasbourg doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Objectif de déplacement : améliorer à la fois l'accessibilité routière à l'aéroport, améliorer l'accessibilité à la gare SNCF d'Entzheim, et reporter sur le TER une partie du trafic entrant dans Strasbourg et venant du Sud et de l'Ouest.

- Objectif économiques : améliorer l'attractivité de l'aéroport engagé dans le développement de la plateforme économique aéroportuaire, la modernisation de ses infrastructures et la diversification de ses activités pour poursuivre l'accroissement de son rayonnement et améliorer la desserte des zones économiques.

Objectif de transition énergétique : reporter une partie du trafic routier vers le pôle d'échange multimodal d'Entzheim, et sur la meilleure desserte TER de l'Eurométropole (8 minutes de trajet entre la gare d'Entzheim et la gare de Strasbourg), présente de forts enjeux de rabattement en transport durable vers la capitale européenne et notamment via la gare de Strasbourg.

Ces enjeux sont cohérents avec le Plan de Déplacements Urbains, le Plan de Protection de l'Atmosphère et les orientations du SCOTERS.

Périmètre du projet

Les principaux enjeux de cette opération sont clairement économiques et nous amènent à circonscrire le périmètre d'étude autour de cette thématique.

Cette opération se situe dans une logique est-ouest. L'A352 au sud et la RN4 au nord sont des axes d'importances qui polarisent les déplacements et limitent le périmètre d'influence d'une NLAAIS.

Vers l'Est, on propose de limiter le périmètre au niveau d'Entzheim, dans la mesure où la liaison vers Strasbourg n'est pas l'objectif du projet.

A l'Ouest, il n'apparaît nécessaire d'étendre la réflexion pour raccorder notre nouvelle liaison, soit sur le rond-point au sud du PEM de Duppigheim, soit au sud du futur rond-point qui sera aménagée dans le cadre du projet COS.

Le périmètre d'influence sera circonscrit aux 3 communes suivantes : Duppigheim, Entzheim, Hangenbieten.

Les travaux du COS s'étendront de 2018 à 2021. Les travaux concernant la NLAAIS doivent se caler sur cette échéance.

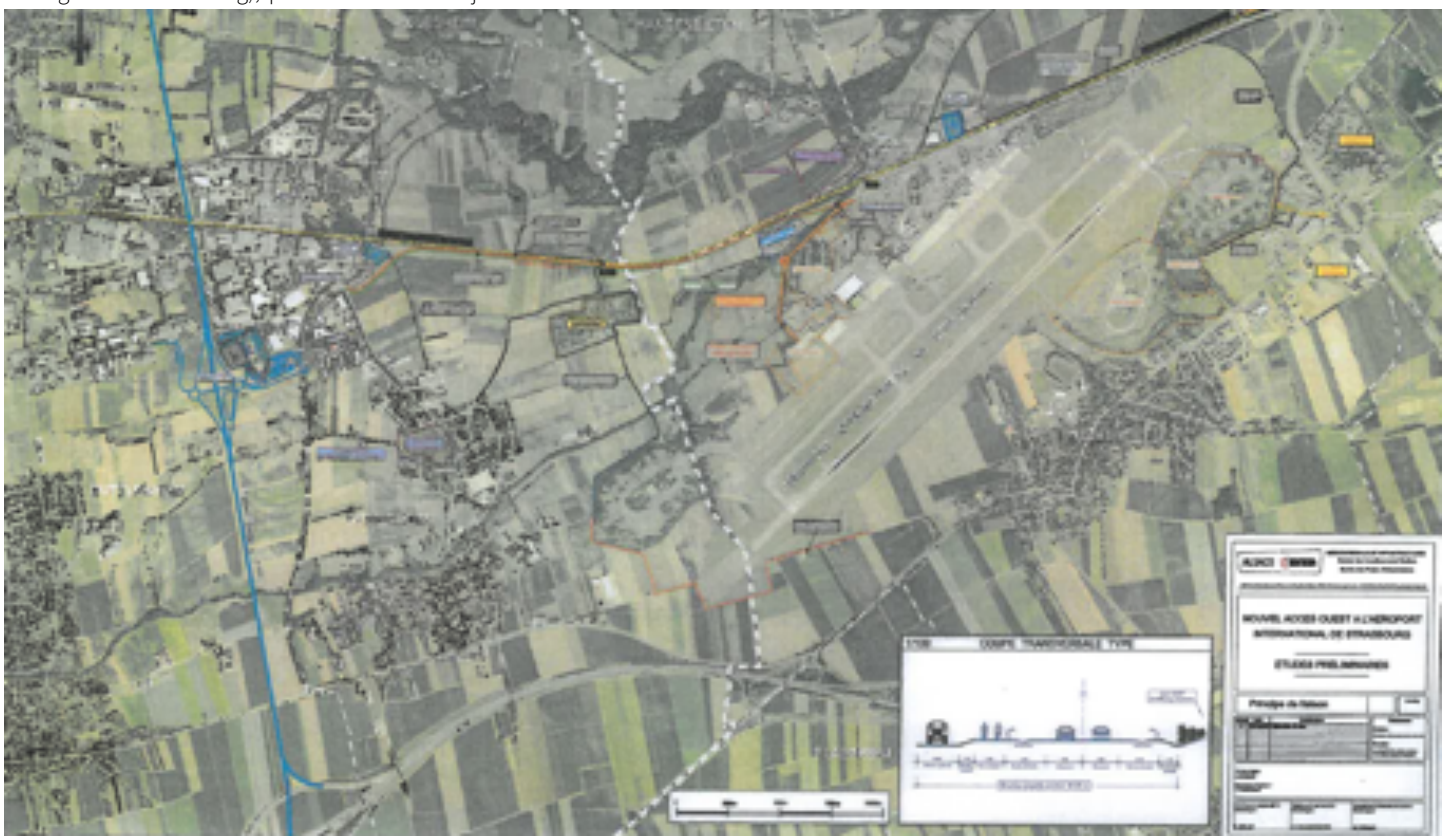

Entreprise de construction

FATTOR

Maisons individuelles
Collectifs
Halls industriels

L'ÉXPÉRIENCE - LA COMPÉTENCE - LE SÉRIEUX

FATTORI Vincent
2a rue du Lavoir
67980 HANGENBIETEN
Tél **03 88 96 02 12**
Fax. 03 88 96 09 93
fattorisarl@estvideo.fr

Gendarmerie Nationale - Police de sécurité

Depuis quelques temps vous avez pu remarquer des gendarmes à pied dans notre commune.

Il s'agit du personnel de la brigade-territoriale de contact composée de cinq sous-officiers active depuis septembre 2018.

Leur mission

Objectif : Renforcer les liens avec la population, les élus, les partenaires sociaux et économiques ;

Axes d'effort :

- zones et créneaux d'affluence de population (festivités, sorties d'établissements scolaires, etc.)
- mobilités pendulaires en transport en commun (bus et gares TER)
- réseaux de connaissances locaux (club sportifs, associations, etc.)

Réseau individuel de contact du gendarme

En complément des dispositifs de participation citoyenne, parfois inadaptés au contexte local, chaque militaire est encouragé à développer et entretenir parmi les habitants un réseau de contacts permettant le recueil du renseignement d'ambiance à l'échelle de la commune.

PRÉVENTION PASSIVE

Objectif : Développer, dans une logique partenariale, une culture de prudence chez les victimes potentielles d'infractions ou de troubles à l'ordre public.

Actions de prévention

Publics prioritaires : mineurs, notamment en milieu scolaire et périscolaire, seniors et commerçants.

Pour favoriser la multiplication des actions de prévention : la brigade de contact est désormais chargée de leur organisation et de leur animation, en lien avec la brigade locale.

Assistance aux victimes de violences intrafamiliales

poursuite des efforts de signalement systématique des situations dégradées aux intervenantes Sociales en Gendarmerie(ISG), chargées d'initier un accompagnement social sur mesure.

PRÉVENTION ACTIVE

Grands rassemblements

Les grands rassemblements de personnes font systématiquement l'objet de dispositifs de protection spécifiques préparés en coordination avec les élus et les organisateurs.

Mobilités

En lien avec la SNCF, des contrôles sont organisés à bord des TER.

Une présence (BTCE) est assurée dans les transports en commun et les gares.

Un groupe de sécurité des Mobilités départemental, créé à titre expérimental, procédera à des contrôles anti-délinquance ciblés.

Les secteurs accidentogènes font l'objet de contrôles spécifiques et leur aménagement est envisagé avec le gestionnaire de voirie dès lors qu'une piste d'amélioration est identifiée, avec le concours de l'EDSR du Bas-Rhin.

Secteurs sensibles

La surveillance des secteurs ciblés par un phénomène délinquant (ex : cambriolages) est renforcée avec l'appui de la réserve opérationnelle.

Des équipes d'enquête temporaires sont dédiées à la lutte contre ces phénomènes.

Leur présence à Hangenbieten

Cette unité commandée par l'adjudant-chef Grégoire SCHELL est intervenu pour une conférence destinée aux aînés le 21 mai dernier à l'Espace Culturel.

A cette occasion les gendarmes ont rappelé que la cible privilégiée des escrocs en tout genre sont bien les ainés qui se montrent souvent plus sensibles, moins méfiants et ont plus de mal à dire non.

Les gendarmes ont insisté sur le fait de ne pas se fier à l'uniforme des démarcheurs, y compris à l'uniforme des forces de l'ordre, il faut toujours avoir le réflexe de demander la carte d'identité.

En cas de doute, appeler le 17 pour faire le signalement, une intervention rapide sera diligentée sur la zone par les équipes d'intervention.

Participation au scrutin

Taux de participation	53,05%
Taux d'abstention	46,95%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	1,12%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	1,60%
Nombre de votants	626

Tête de liste : Nathalie LOISEAU **29,23%** (178 voix)
Tête de liste : Jordan BARDELLA **24,47%** (149 voix)
Tête de liste : Yannick JADOT **17,73%** (108 voix)
Tête de liste : François-Xavier BELLAMY **8,21%** (50 voix)
Tête de liste : Nicolas DUPONT-AIGNAN **4,11%** (25 voix)
Tête de liste : Raphaël GLUCKSMANN **3,78%** (23 voix)
Tête de liste : Manon AUBRY **3,12%** (19 voix)
Tête de liste : Hélène THOUY **2,13%** (13 voix)
Tête de liste : Jean-Christophe LAGARDE **2,13%** (13 voix)
Tête de liste : Dominique BOURG **1,97%** (12 voix)
Tête de liste : Florian PHILIPPOT **1,15%** (7 voix)
Tête de liste : Ian BROSSAT **0,66%** (4 voix)
Tête de liste : Benoît HAMON **0,66%** (4 voix)
Tête de liste : Francis LALANNE **0,33%** (2 voix)
Tête de liste : François ASSELINEAU **0,16%** (1 voix)
Tête de liste : Nathalie ARTHAUD **0,16%** (1 voix)
Tous les autres candidats **0,00%**

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

De quoi s'agit-il ?

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue **la journée défense et citoyenneté (JDC).**

Démarche (2 possibilités : en ligne ou sur place) :

En ligne :
https://www.service-public.friparticuliersivosdroits/F870

Sur place : Le jeune doit faire la démarche lui-même ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants :
•Pièce d'identité justifiant de la nationalité française
(carte nationale d'identité ou passeport)
•Livret de famille
•Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

1. Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte.

2. Le jeune atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

Quand se faire recenser ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire. Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Effets du recensement

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la JDC
- de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Délivrance de l'attestation de recensement

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire ;
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

En cas de perte ou de vol, une attestation de situation administrative vous sera adressée par le centre du service national de votre domicile.

Pour cela, vous devez faire la demande par mail :
csn-strasbourg.bjdc.fct@intradef.gouv.fr

ou par courrier au Centre du Service National de Strasbourg :
44 rue Lauth - Quartier Rageot de la Touche
BP 41036 67071 Strasbourg cedex

Inscription aux examens (BEP, Baccalauréat...)

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter :

- avant 18 ans : votre attestation de recensement ou s'il est en votre possession, un document attestant de votre situation au regard de la JDC.

- de 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la JDC.

- à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

Inscription à l'examen du permis de conduire

Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :
• avant 17 ans : pas de justificatif à fournir,
• de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la JDC
• à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

En cas d'absence de recensement

1. Le jeune ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer.
2. Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) avant l'âge de 25 ans.
3. Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Mars 2019
COMM'UNE envie de vert
Bulletin d'information trimestriel des FREDON Grand Est

Rappel réglementation loi Labbé pour les particuliers

Comment éliminer ses déchets ? Quelles idées pour sensibiliser le grand public ?

Que dit la loi ?

Déjà appliquée aux collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé s'étend aujourd'hui également aux particuliers. En effet, depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires de synthèse. Il est toujours possible d'utiliser ceux de biocontrôle, à faibles risques et/ou autorisés en agriculture biologique.

Pourquoi cette loi existe-t-elle ?

Vingt millons... Voici le nombre approximatif de jardiniers amateurs que l'on dénombre en France ! Pendant que certains s'essaient au jardinage au naturel, d'autres utilisaient encore des produits phytosanitaires. Etant donné la grande part du territoire recouverte par des jardins de particuliers, les pollutions engendrées par ces utilisations peuvent avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'eau, sur l'environnement et sur notre santé. C'est pourquoi la loi Labbé se tourne également vers les jardiniers amateurs et non pas uniquement vers les collectivités.
Par ailleurs, de nombreux végétaux développent des résistances aux produits phytosanitaires utilisés, rendant la lutte chimique de plus en plus difficile.

Attention aux détournements d'usage !

De nombreuses recettes de maison dites « 100% bio » circulent sur internet et par le bouche à oreille. A base d'ingrédients classiques et souvent naturels tels que le sel, l'huile ou encore le bicarbonate de soude, ces préparations n'en sont pas moins néfastes pour l'environnement. Ils sont souvent utilisés à des concentrations élevées ou en mélange sous prétexte de renforcer l'efficacité. Rapidement lessivés, une part importante de ces substances se retrouvent dans les milieux aquatiques et dans l'eau potable. .

Le saviez-vous ?

Il s'agit dans ce cas de « détournements d'usage » car ces produits ne sont pas homologués en tant que produit phytosanitaire

Que prévoit la loi pour l'élimination des déchets ?

Les particuliers n'ayant plus le droit d'utiliser ou de détenir des produits phytosanitaires, la question de l'élimination des PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) se pose .

Comme evoqué précédemment, les dangers pour la santé et pour l'environnement de ces produits sont importants et il est donc nécessaire de les éliminer grâce à des filières spécifiques.

Une filière de gestion des déchets, nommée **« à responsabilité élargie du producteur (REP) »**, a pour objectif de rendre responsable les fabricants de la gestion de ce type de déchets. Ainsi, lors de l'achat d'un produit, une partie du prix est dédiée au recyclage de ces déchets dits dangereux.

Un certain nombre de déchetteries est habilité à recevoir ce type de déchets. Ces déchetteries sont référencées sur le site suivant : **https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/**. Par ailleurs, des collectes temporaires sont organisées par certaines jardineries et enseignes de bricolage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignes proches de chez-vous.

Le plan canicule

L'Etat demande aux mairies d'organiser le recensement des personnes vulnérables.

Trois catégories de personnes, vivant à leur domicile, peuvent s'y inscrire :
- Les personnes âgées de + de 65 ans,
- Les personnes inaptes au travail de + de 60 ans,
- Les personnes handicapées de + de 18 ans,

Si vous-même ou l'un de vos proches êtes dans l'une de ces catégories, signalez-vous ou signalez cette personne en contactant le **Centre Communal d'Action Sociale de la commune** au **03.88.96.01.27** ou par e-mail **contact@hangenbieten.fr**

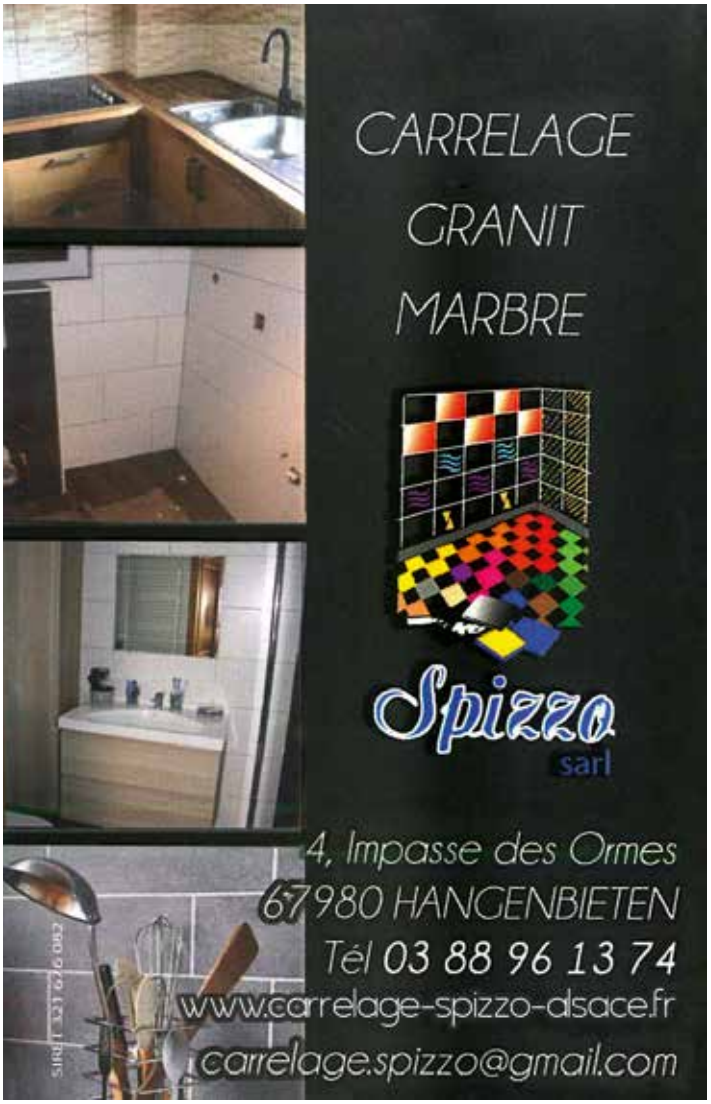

SDIS du Bas-Rhin

INCENDIE et SECOURS
PÔLE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET IMMATÉRIELLES
Groupement des finances et de la commande publique

L'année 2018 en termes d'activité opérationnelle aura été particulièrement intense pour le SDIS du Bas-Rhin avec près de 88 000 interventions comptabilisées, ce qui représente une progression de plus de 25 % par rapport à l'année 2017. Dans ce contexte, la sollicitation croissante pour destructions de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...) avec près de 15 000 interventions, en augmentation de 60 % par rapport à 2017, pose de réelles et sérieuses difficultés à notre Etablissement.

La sur-sollicitation des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour ce type de prestations réduit fortement la capacité de réponse opérationnelle notamment pour le secours à personne. Même pour la réception des appels 18, un renforcement en personnel du service a été nécessaire pour la gestion de ces sollicitations. Ces constats amènent le service à devoir se repositionner sur ses missions premières car une telle situation n'est plus tenable sur le plan humain, organisationnel et matériel.

Le conseil d'administration du SDIS du Bas-Rhin, lors de sa séance du 28 mars dernier, a arrêté que les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères ne relevaient pas des missions directement rattachées au service public conformément à l'article L1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, à compter du 1er mai 2019, toutes les interventions pour destructions de nids d'hyménoptères feront, à l'instar des interventions pour inondations et épuisements de locaux, pour brancardage (hors urgence vitale), alarmes intempestives ou déblocage d'ascenseurs, l'objet d'une demande de participation financière auprès du redevable, qu'il s'agisse de particuliers, de structures privées ou publiques.

Cette décision dictée par la volonté de préserver la capacité du service suit les recommandations de la chambre régionale des comptes et, plus largement, les conclusions de différents rapports et avis rendus au plan national depuis déjà de nombreuses années. D'ailleurs, le SDIS du Bas-Rhin faisait figure d'exception dans le Grand Est en ayant maintenu jusqu'à lors le principe de gratuité en la matière.

Cette participation, qui ne couvre de loin pas l'intégralité des frais engagés par le service, a été fixée à 50 euros et à 80 euros en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle aérienne...).

Cette participation doit permettre de supprimer les sollicitations infondées, voire de confort, et faire prendre conscience aux usagers que le rôle des sapeurs-pompiers est d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement et plus particulièrement les missions de secours d'urgences aux personnes (SUAP).

ZONE D'ACTIVITÉ "LES CHÂTEAUX"

« KS Multi-cellules »

« Transport GRUTTER »

Transal Express

SEMARO

« Garage MAYLAENDER »

Société « BOVIS»

Société « BOVIS»

« Société ITS »

LOTISSEMENT " AU FIL DE L'EAU "

LOTISSEMENT " DOMAINE DU MEUNIER "

EN IMAGES

LA COMMUNE

Travaux impasse des Ormes

Travaux rue des Prés

rue du 14 juillet dans les années 1970

Multi-accueil "Les lutins des Châteaux" à Breuschwickersheim

Le multi-accueil « Les lutins des Châteaux » a ouvert ses portes en septembre 2014. Il est ouvert aux familles qui résident sur le territoire du SIVU Les Châteaux, Osthoffen, Kolbsheim, Achenheim, Hangenbieten et Breuschwickersheim.

La structure est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi, et ferme ses portes deux fois dans l'année : 4 semaines durant des grandes vacances scolaires et une semaine pendant les congés d'hiver.

D'une capacité d'accueil de 45 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, le multi-accueil propose trois unités de vie dans lesquelles sont accueillis les enfants, en fonction de l'âge et du développement de chacun. La section des Bonsaï accueille les plus petits (à partir de 10 semaines), la section des Acacia accueille les moyens et les Séquoia sont la section des plus grands (jusqu'à l'entrée à l'école maternelle).

L'Eco-responsabilité est le mot d'ordre : les repas sont faits maison par une cuisinière expérimentée, les fruits et légumes viennent de la commune, la viande est locale ou française. Le tri des ordures ménagères est respecté et les produits utilisés pour les soins des enfants sont naturels (Liniment et couches sans produits chimiques).

L'équipe pédagogique, composée d'une responsable infirmière-puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'aides maternelles travaillent ensemble autour de valeurs partagées inspirées de la pédagogie Loczy, avec ses principes de motricité libre, de respect des besoins fondamentaux et des rythmes de chaque enfant. L'esprit de coéducation avec les parents et une ouverture vers l'extérieur sont les bases sur lesquelles se construit notre projet pédagogique, valeurs soutenues par l'ACES (Gestionnaire de la structure).

Chaque enfant tient une place particulière au sein du groupe, tant par rapport aux professionnels que par rapport aux autres enfants. Il est considéré comme un individu à part entière, avec ses choix, ses désirs, mais aussi ses angoisses, ses peurs.

Une équipe logistique est dédiée au nettoyage de la structure, l'entretien du linge, dans le strict respect des normes d'hygiène.

Travaux en cours

HANGENBIETEN
Résidence les Hauts Lieux
Dernier lot
2P + TERRASSE 145 000 €
Livraison 4e trimestre 2019

CONDITIONS TRÈS FAVORABLES POUR LE PRÊT À TAUX ZÉRO
TVA à 5,5% INVESTISSEURS, PROFITEZ D'UNE TVA RÉDUITE

Lancement

Investisseurs profitez de la loi Pinel

LINGOLSHEIM
VILLA GABRIELLE
Résidence de 10 lots
3P + GRANDE TERRASSE 221 600 €
4P À PARTIR DE 282 000 €
Prestations haut de gamme
Garages en sous-sol
Démarrage en cours

Possibilité de réalisation à Furdenheim

MAISONS INDIVIDUELLES, HABITEZ COMME VOUS AIMEZ

GSB Immobilier est constructeur de maisons individuelles.
Nous maîtrisons les savoir-faire, les techniques et la réglementation spécifique de la construction de maisons très basse consommation.
Nous sommes spécialistes en Alsace de la maison ossature bois sur mesure.
Nous prônons la qualité et construisons des maisons ossatures bois ou des maisons passives dans nos ateliers de Hangenbieten.
Nous imaginons ensemble une maison bien pensée, répondant parfaitement aux besoins et aux envies de toute la famille.

GSB. IMMOBILIER

03 88 96 59 80
06 79 03 12 63

www.gsb-immobilier.fr
urban@gsb-immobilier.fr

NOTRE NOUVELLE ÉCOLE

Durant le semestre écoulé, la vie de la Médiathèque a été rythmée par des animations diverses et variées :

Musique aborigène

Entre Hangenbieten et les Aborigènes, quel lien ? Aucun a priori ! Et pourtant, grâce au travail de l'équipe de l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint et de Mitch de Triton Squad, intervenant que la médiathèque a invité pour une animation autour du didgeridoo – instrument de musique de l'Australie ancestrale – la magie a opéré.

Trois jours de travail intensif ont permis aux enfants de présenter un spectacle à leurs parents sous forme de conte, tiré du livre de Frédéric Marais « Didgeridoo » qui relate la naissance du monde et celle de la musique. Puis chacun a pu faire une démonstration avec son propre didgeridoo sous la bienveillance et le talent de Mitch. Le public a été séduit par l'originalité du projet et la qualité d'exécution.

Les enfants lors des répétitions du spectacle et Mitch leur inculquant son savoir-faire avec une extrême gentillesse.

Autour de Noël

Les périscolaires du SIVU Les Châteaux, l'APE de Hangenbieten, et Daniel et son épouse avec leurs chevaux et leur calèche ont encore une fois permis à la médiathèque de proposer cet après-midi festif. Entraide et solidarité étaient à l'honneur.

Un petit marché de Noël donnait l'occasion de trouver quelques cadeaux originaux et faits mains. Parmi les stands, nous avons accueillis cette fois l'Association d'amis et de parents d'enfants inadaptés (AAPEI), association à laquelle les bénéfices de la journée ont été reversés.

Un spectacle a clôturé l'après-midi avec comme héros la petite souris, le père Noël et le lapin de Pâques, et dont le thème était aider les autres pour être plus heureux. Il a été entièrement créé par les périscolaires de Hangenbieten pour les décors et mis en scène par Sandrine Nasseh, directrice de l'école maternelle. La médiathèque remercie toutes ces personnes pour ces très bons moments passés ensemble pour la création de ce spectacle. Merci également aux enfants pour leur enthousiasme contagieux et à l'équipe des enseignants de l'école primaire pour les chants appris en classe et restitués sur scène avec beaucoup de ferveur.

Le bricolage du renne proposé par la médiathèque.

Quand la petite souris vient en aide au père Noël.

Les enfants ont chanté avec beaucoup de conviction.

L'édition 2019 aura lieu le samedi 30 novembre.

Les protagonistes du spectacle en répétition générale.

La nuit de la lecture

Pour la première fois, la médiathèque a pris part à cette manifestation, initiée par le ministère de la Culture, qui en est à sa troisième édition. L'occasion de proposer une soirée pas comme les autres à laquelle se sont rendues des familles qui ont investi les lieux soit en restant groupées, soit en déambulant en solitaire dans les diverses activités suggérées. Effectivement, à partir de 18h et jusqu'à 21h, un atelier bricolage donnait l'occasion de laisser parler sa créativité pour fabriquer un marque-page en pliage. A d'autres endroits des jeux étaient animés par l'équipe de la médiathèque. D'autres étaient venus tout simplement pour profiter du lieu pour lire. Il faut dire que l'ambiance s'y prêtait. Puis un moment rassemblant tout le monde et attendu par petits et grands : les histoires, prenantes, tristes ou drôles, il y en avait pour tous les goûts. Enfin, la soirée s'est terminée par un pot de l'amitié. Un bien joli moment que la médiathèque proposera à nouveau le samedi 18 janvier 2020.

Jeux, brico et histoires ont animé cette première Nuit de la lecture.

Tous au Jardin

Pour cette édition 2019, nous avons changé de formule et proposé un «Tous au jardin » concentré sur la demi-journée du matin. Les animations n'en étaient pas moins présentes et nombreuses puisque le traditionnel Troc aux plantes était de mise avec une large participation des enfants de la maternelle. L'Association des parents d'élèves d'Hangenbieten a soutenu l'organisation de ce troc avec notamment la possibilité d'acheter des haricots, monnaie d'échanges pour ceux qui n'avaient pas de plantes à troquer mais souhaitaient néanmoins en acquérir. L'APE a également proposé un concours de dessin ayant pour thème « Mon jardin idéal ». Les participants ont fait preuve de beaucoup de créativité et de talent et seront récompensés lors d'un grand goûter à la fin de l'année scolaire. Autre partenaire cette année : l'Association générale des familles du Bas-Rhin qui, en partenariat avec Carole Behr-Kohser, éducatrice à l'environnement et au développement durable a initié les enfants à la fabrication de jardinières avec des objets de récupération. Enfin, le périscolaire primaire a présenté un jeu sur les plantes sous forme de questions et de reconnaissances de senteurs. Grâce à ces nombreux partenaires passionnés et passionnants, cette animation fut très enrichissante et cette formule sera réitérée l'année prochaine : le samedi 16 mai 2020.

La relève est assurée !

Le troc aux plantes a connu un vif succès.

Le jeu sur les plantes par le périscolaire.

Jardin pédagogique

Depuis le retour des vacances de printemps, les enfants de l'école maternelle ont fait pousser toutes sortes de plantes, essentiellement des légumes dont les graines ont été généreusement données par les bénévoles de la médiathèque. Lors du Troc aux plantes, les petits ont ainsi pu troquer pour diversifier leurs plantations qui servent à présent au jardin pédagogique mis en place par la mairie à côté du centre culturel. L'idée du projet, impulsée par la médiathèque, a pour objet de fédérer les équipes pédagogiques des écoles, les périscolaires d'Hangenbieten, le Centre de loisirs, l'APE et la médiathèque autour de la nature et du faire ensemble. Ce jardin en est à ses débuts mais nous lui souhaitons longue vie.

Futurs légumes et Land Art font bon ménage dans le jardin pédagogique.

Journée de l'Enfant

Durant cette journée du 11 mai, placée sous le thème du cirque et des sports à Osthoffen, de nombreuses activités étaient proposées par les accueils périscolaires du SIVU Les Châteaux, le Multi-Accueil de Breuschwickersheim et la médiathèque. Notamment deux séances de « Ecoute, j'ai quelque chose à te lire » durant lesquelles des histoires sur le cirque ont enchanté les enfants présents.

Bricolage du mercredi

Bricolage d'oiseaux pour le printemps.

Les 3e mercredis du mois, sauf durant les vacances scolaires, les petits lecteurs accompagnés de leurs parents ou grands-parents ou taties ont eu l'occasion de venir à la médiathèque et de laisser libre cours à leurs talents selon le thème proposé. De biens jolies réalisations agrémentent la médiathèque au fil des séances.

Accueils de classe

Cette année scolaire 2018-2019 était placée sous le thème de l'architecture. Les enfants ont pu découvrir les châteaux-forts d'Alsace sous forme d'ateliers grâce à une malle prêtée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR). La cathédrale de Strasbourg, la Neustadt, et la maison alsacienne, sous forme d'histoire des bâtisseurs.

La dernière séance a donné lieu à un jeu de l'oie et a un quizz sur ce thème de l'architecture.

Nous en profitons pour remercier les bénévoles de la médiathèque, les enseignants, les animateurs des périscolaires et de l'accueil de loisirs pour leur écoute, leur fidèle présence, leur collaboration et leur aide si précieuse.

Les enfants ont dû chercher lors du quizz les réponses sur les affiches de l'exposition sur l'architecture prêtée par la BDBR.

Fermeture d'été

Comme tous les ans, la médiathèque sera fermée en août.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

L'équipe de la médiathèque

L'Association TEMPS LIBRE ET RENCONTRES

Organise sa sortie annuelle

La destination retenue cette année pour la sortie annuelle est **Heidelberg- Croisière sur le Neckar.**

La date a du être reportée au **samedi 7 septembre 2019.**

Vous partez à 8h15 de l'espace socio-culturel en direction de Bruchsal – HEIDELBERG haut lieu du romantisme allemand.

A Heidelberg, visite guidée de la vieille ville au pied de son château.

Déjeuner au restaurant de l'une des plus belles maisons historiques de Heidelberg, menu de qualité, verre de bienvenue.

Ensuite vous embarquez pour une croisière sur le NECKAR enchanteur jusqu'à Neckarsteinach.

Puis en autocar, vous longez le Neckar – Eberbach – Sinsheim – Bad Schönborn – Bruchsal – Karlsruhe et retour direct à Hangenbieten vers 18h30/19h00.

Si vous êtes intéressé par cette sortie et pour tous renseignements, merci de bien vouloir vous adresser ou à M. Bernard MULLER, Mesdames Marguerite MULLER & Annick LEGLANTIER au 03 88 96 01 27

Hangenbieten et le projet Tétra H !

TETRA H
S'portez-vous bien !

Fédérer toutes les catégories d'âge autour de l'activité physique et sportive, du bien-être et de la santé au sein même du village… et retrouver la ligne tous ensemble !

Donner l'impulsion pour la création du Parc de Hangenbieten qui se verra, pas à pas, doté d'équipements pour les enfants, les adolescents, les adultes et les seniors.

Un espace arboré convivial, idéalement situé et facile d'accès.

Avec ses nombreux avantages, les intérêts de ce parc sont multiples. Ouvert à tous, il proposera un parcours approprié pour la préparation au cross de nos écoliers ou tout simplement un espace de jeu pour les activités du périscolaire.

… Avec pour seules limites celles que nous nous fixerons !

Joignez-nous par téléphone après 18h00 :

- Aude BERARD : 06.72.81.60.21
- Olga GARCIA : 07.86.27.57.27
- Nicolas WURTZ : 06.62.12.17.97

Ou alors en quelques clics :

- Mail : tetrahangen@gmail.com

L'association GYMNASTIQUE & DÉTENTE

Vous propose de bouger, vous entretenir, vous assouplir, vous muscler, vous dépenser

Avec un cours de gymnastique pour adultes

- GYMNASTIQUE DYNAMIQUE ET RYTHMIQUE
- CUISSES - ABDOS – FESSIERS
(avec petit matériel : Kettlebell, Elastiband, Ballon paille, Bâton ....)
- STRETCHING
- CARDIO
- RENFORCEMENT MUSCULAIRE
- ENTRAÎNEMENT FRACTIONNÉ (Méthode Tabata)

Le mardi de 20h00 à 21h00
dans le hall des Sports à Hangenbieten

L'ensemble animé par Fabienne SOLT.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:
Sylvie GRUTTER au 03.88.96.12.39
Michèle GALMICHE au 03.90.29.33.59

Saison 2019-2020

Inscriptions et début des cours
le mardi 17 septembre 2019
Essai gratuit

Nouveau à Hangenbieten

Découvrez l'entraînement de la force et de la puissance pour tous à tout âge grâce à l'entraînement avec KETTLEBELLS dès ce mois de juillet.

Notre objectif :

Améliorer votre posture et votre mobilité et vous inviter à la pratique du renforcement musculaire. Débarrassez-vous de vos douleurs de dos, protégez-vous des blessures, améliorer votre résistance et votre qualité de vie au quotidien.

Nos entraînements courts, mais qualitatifs, augmenteront votre niveau d'énergie, réduit par le maintien de la position assise et le manque de mouvement. Vous serez témoin de la transformation de votre corps, du changement de son apparence et de l'augmentation de votre niveau de force grâce à nos évaluations régulières.

Cours dispensés par Monsieur Yann Ouvrard, préparateur physique.

Renseignements :
yann@proxycoach.fr
06 80 53 04 17

SELF DEFENSE TRAINING : KRAV MAGA

Un jour, un de mes amis m'a parlé du krav maga. Le quoi ?

Je ne connaissais absolument rien de ce système de combat.
Pour " éclairer ma lanterne ", il m'a donc convié à un cours d'initiation.
Et là... ce fut la RÉVÉLATION !
J'en suis littéralement tombé amoureux !
J'ai su, dès les premières minutes de pratique, que je venais de trouver LA solution à tous mes problèmes !
Le Krav Maga n'est pas une nouvelle école d'arts martiaux mais un système moderne de self-défense, dont le but est d'enseigner aux pratiquants comment se défendre et prendre de l'assurance dans les diverses situations.
Le Krav Maga est une méthode moderne caractérisée par une approche logique et pratique. C'est une méthode dont la mise en application est simple, naturelle et efficace, faisant appel aux réflexes naturels du corps humain.
Il est facile à apprendre et à mémoriser .

Les cours ont lieu tous les mercredis et Vendredis

Mercredi de	18h15 à 19h15 Cours enfants de 6 à 11ans 19h30 à 21h00 Cours adultes(+16 ans)
Vendredi de	18h15 à 19h15 Cours adolescents de 12 à 15ans 19h30 à 21h00 Cours adultes(+ 16ans)

Renseignements:
entraineur@selfdefensetraining.fr
06 13 85 55 22
Site : www.selfdefensetraining.fr

Stage initition le 08 septembre 2019 de 10H00 à 12h00
Hall Sportif de Hangenbieten (tarif 10 €)

Samedi 13 juillet

HANGENBIETEN

Stade de l'U.S.H.

Feu d'artifice musical

à partir de 19h

Grillades

Tartes flambées

à 22h. Retraite aux flambeaux
avec la Batterie Fanfare
(lieu: allée des Tilleuls)

Animation musicale

---

31 août, 1 et 2 septembre 2019

L'APP HANGENBIETEN

ORGANISE

Le Messti

Entrée libre

Programme des festivités

Vendredi soir et samedi après-midi
Vente de pains d'épices
merci de réserver votre meilleur accueil à notre char

Samedi 31 août
à partir de 19h
venez déguster *moules/frites* ou *jambon braisé*
soirée animée par l'orchestre « **Christian Moraise** »

Dimanche 1 septembre
à partir de 17h00
après-midi dansante
avec l'orchestre « **Christian Moraise** »
à partir de 18h
venez savourer le traditionnel *Rosbif*
ou la tourte vigneronne

Lundi 2 septembre
à partir de 18h,
Tartes Flambées et Pizzas
animation assurée par notre musicien local
Eric SCHOETTEL

sans oublier bien sur toutes les attractions foraines
pour les petits et les plus grands

UNION SPORTIVE HANGENBIETEN

1935

F.F.F.A. **N° A.F. 504140** **L.A.F.A.**

Siège Social : Clubhouse - Allée des Tilleuls - 67980 Hangenbieten

Renaissance du football au village

La saison prochaine l' US Hangenbieten souhaite voir revenir au club des équipes de jeunes footballeurs garçons et filles (mixité autorisée) de 5 à 10 ans.
L'objectif du club, au delà des résultats, est l'épanouissement des enfants dans la pratique régulière d'un sport.
La mixité possible dans les équipes de jeunes permet aussi aux filles de se valoriser au milieu d'une majorité de garçons.
L'investissement de nouveaux encadrants est indispensable à l'aboutissement de ce nouveau projet pour garantir entrainements et matches.
Pour la saison à venir les catégories sont les suivantes :
U7 pitchounes nés en 2013 et 2014 (foot à 4 joueurs)
U9 débutants nés en 2011 et 2012 (foot à 5 joueurs)
U11 poussins nés en 2009 et 2010 (foot à 8 joueurs)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Damien au 06 45 00 73 35 .

Zen Compagnie

La Zen Compagnie se fera un plaisir de vous présenter une nouvelle pièce de théâtre française.

Les manifestations auront lieu
Vendredi 29 novembre 2019 à 20h30
et
Samedi 30 novembre 2019 à 20h30.

Comme chaque année nous comptons sur votre soutien et nous vous attendons nombreux.

Théâtralement Votre

LA ZEN COMPAGNIE
GROUPE THEATRAL FRANCOPHONE DE HANGENBIETEN

Communauté de la Paroisse Catholique

INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS SACREMENTS – 2019/2020

En vue de la prochaine rentrée pastorale 2019/2020, nous vous proposons d'inscrire dès à présent et avant le 30 septembre prochain, votre enfant au sacrement qui le concerne :

- **Premier pardon** : **enfants nés en 2011 ou avant ;**
- **Première communion** : **enfants nés en 2010 et qui ont déjà célébré le premier pardon ;**
- **Profession de foi** : **jeunes nés en 2006 ou avant ;**
- **Confirmation** : **jeunes nés en 2005 ou avant (ayant déjà célébré leur Profession de Foi)**

Tél. le vendredi de 11 h à 12 h

ou laisser message sur répondeur du presbytère au 03.88.78.06.61.

ou paroisses@cathobord2bruche.fr

ou courrier au Presbytère – 2, rue du Presbytère – 67810 HOLTZHEIM

(SVP indiquer : nom, prénom, adresse, sacrement préparé et n° tél. et adresse e-mail - Un dossier d'inscription sera transmis).

Merci de bien vouloir en parler autour de vous.

TENNIS CLUB de BREUSCHWICKERSHEIM - HANGENBIETEN

Avec l'arrivée des beaux jours, la pratique du tennis sur nos courts extérieurs est lancée.
En complément de l'école de tennis, un stage pour les jeunes, d'une durée de 3 jours et demi, a été orchestré mi-avril par notre moniteur Adrien, bien épaulé par notre responsable de l'école de tennis Patrick ZEISSLOFF.

Les championnats par équipes se sont déroulés de fin avril à début juin.
Deux équipes jeunes étaient engagées (13/14 ans garçons et filles) ainsi que deux équipes adultes.

Tous les résultats sont consultables sur le site internet du club :
http://www.club.fft.fr/tc.breusch-hangen / LA VIE DU CLUB / Equipes et résultats

Contact :
Dominique ARDENGHI : 06.98.76.07.12
Email : dominique.ardenghi@sfr.fr

Le Tournoi Jeunes s'est déroulé du 10 mai 2 juin. 86 jeunes étaient inscrits.
Nouveauté 2019 : un tournoi de double adultes a été organisé simultanément au tournoi jeunes. Celui-ci a remporté un franc succès avec 36 paires engagées.

Tous les résultats sont consultables sur le site internet du club :
http://www.club.fft.fr/tc.breusch-hangen / LA VIE DU CLUB / Les tournois

Le tournoi Adultes a démarré le 6 juillet et s'achèvera le 2 août. N'hésitez pas à vous rendre au club de tennis pendant cette période ; ce sera l'occasion d'assister à des matchs de qualité et de vous détendre sur la terrasse en sirotant un rafraîchissement.

Grande nouveauté : grâce aux efforts conjugués du comité et de la commune de Breuschwickersheim, un court va bénéficier d'un éclairage au procédé novateur.
Les nouveaux membres sont les bienvenus. Les modalités d'inscription au club sont consultables sur le site internet du club :
http://www.club.fft.fr/tc.breusch-hangen / LA VIE DU CLUB / Inscriptions et tarifs
Le comité est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Enfin, en cette année où le club de tennis fête sa 40ème année d'existence, il est important de souligner l'investissement toujours intact de deux membres fondateurs du club, toujours membres du comité à ce jour : Marcel DIETRICH et Jordan FLOREANI.

GEM
Les Châteaux

Cette année, vous avez pu apprécier nos musiciens à l'occasion de nos traditionnels Tutti Solo, mais aussi lors du concert des professeurs fin janvier à Kolbsheim. Notre orchestre s'est joint à l'harmonie Sirène de Breuschwickersheim en avril pour son concert de centenaire et a également joué au profit du CCAS d'Oberschaeffolsheim.
Notre année s'est terminée en beauté par un moment placé sous le signe des Héros avec notre audition de fin d'année le 21 mai à Achenheim.

Désormais, cap sur la rentrée!
Rejoignez nous lors des inscriptions le 6 septembre de 17h30 à 20h à la salle polyvalente d'Hangenbieten.

INFOS AU : **07.81.67.48.19 / 07.82.948.948**
GEMLESCHATEAUX@LAPOSTE.NET
OU SUR NOTRE SITE :
HTTP://GEM-LESCHATEAUX.OPENTALENT.FR

STAR TERRE

Centre de Vitalité
3 rue du Château à Hangenbieten

pilates

Synergie Coeur, Corps & Esprit

BIOKINÉSIE	PILATES	SWISSBALL
lundi 18h40	mardi 9h30	lundi 19h45
mardi 19h	mercredi 9h30	vendredi 9h30
mercredi 10h30	mercredi 19h45	
jeudi 9h30	jeudi 18h40 et 20h	

tous niveaux

inscriptions toute l'année

03 67 07 48 89

www.pilates-biokinesie.com

Cours de 3 à 8 personnes maximum. Instructeurs certifiés, Brevet d'État du sport.
Affilié à la Fédération Française Sports pour Tous. Mise en place d'une convention « sport-santé »

Thématiques du "Bien Vieillir"

Bienvenue à la retraite
Nouveaux retraités : vous vous posez des questions sur ce changement de vie (santé, logement, loisirs, projets...) ? Echangeons dans une ambiance conviviale pour démarrer votre retraite en toute sérénité !

Bouger pour rester actifs
Découvrez des activités physiques encadrées par des personnes compétentes pour entretenir sa forme. Un tremplin pour poursuivre une activité physique !

Bien vieillir et Vitalité
Prenez soin de vous et de votre santé en adoptant les bons réflexes du quotidien. Venez échanger en toute convivialité sur les thématiques qui vous intéressent : nutrition, habitat, activité physique, projets, relations sociales, ...

Prévention des chutes
Vous avez déjà chuté ou avez peur de chuter ? Venez travailler votre équilibre à votre rythme, encadré par un professionnel formé et abordez vos déplacements en toute sécurité.

Du peps pour ma mémoire
Apprenez à stimuler votre mémoire dans les activités de la vie quotidienne.

Plaisirs de la table
Alliez plaisir, convivialité et équilibre alimentaire tout en enrichissant vos connaissances.

Mieux vivre son logement
Repérez les aménagements à favoriser pour sécuriser votre logement.

A l'aise sur le net : du numérique pour les seniors
Apprivoisez les nouvelles technologies pour rester connecté.

Bien dans sa tête à la retraite
En avançant en âge, entretenez votre bien-être et votre confiance en vous par une meilleure connaissance de vos émotions.

Bien sous la couette
Mieux connaître son corps, et assumez vos transformations pour vivre des relations harmonieuses, au-delà des clichés et des tabous.

Conduite & prévention routière
Evaluez et actualisez vos connaissances pour reprendre confiance sur la route.

Bien être : relaxation et sophrologie
Découvrez les techniques de relaxation basées sur des exercices de respiration et de détente.

Spectacle : vivre sa retraite avec humour
Spectacle humoristique retraçant les scènes de la vie quotidienne d'un couple de retraités avec ses petits tracas en matière de mémoire, de relation de couples, de conduite automobile...

POUR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET D'ACTION SOCIALE AU SERVICE DES RETRAITÉS

En agissant sur les comportements des personnes et sur leur environnement, les actions collectives peuvent **contribuer à la prévention de la perte d'autonomie** tout au long de la retraite.

Des forums, des conférences et des ateliers de prévention pour **rester en forme** sont organisés par l'association Atout Age Alsace.

Une palette de thématiques est proposée sous forme d'ateliers, **à proximité de chez vous**.

Ces ateliers, composés de 12 à 15 participants, se déclinent en plusieurs **séances interactives**. **Informations, conseils, mises en situations pratiques** font partie du programme délivré par des intervenants formés.

Le fil conducteur de ces actions : rester en contact et avancer sereinement en âge.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS POUR TOUTE L'ALSACE :

Atout Age Alsace :

03 89 20 79 43
atoutagealsace@gmail.com
www.atoutagealsace.fr

PROGRAMMATIONS :

www.carsat-alsacemoselle.fr
rubrique Santé/Social -> Bien Vieillir -> Nos actions en cours

www.msa-alsace.fr
rubrique Actualités -> Ça se passe près de chez vous

www.camieg.fr
rubrique Actualités -> Actu près de chez vous -> Alsace

EN SAVOIR PLUS SUR LE BIEN VIEILLIR :

www.pourbienvieillir.fr
www.reponses-bien-vieillir.fr
www.lassuranceretraite.fr
www.groupe-msa-alsace.fr

IPC Immobilière du Pays des Châteaux

Nos dernières ventes sur le secteur:

HOLTZHEIM Appartement F2

HOLTZHEIM Maison individuelle

BREUSCHWICKERSHEIM Maison de village

WOLXHEIM Appartement F2

Vous avez un projet immobilier ?
Nous avons les clients !

ESTIMATION - ACHAT - VENTE - LOCATION

23 rue du 14 juillet 67980 HANGENBIETEN 03.88.27.74.32 www. IPC67.fr

Noces d'or

Monsieur et Madame
SCHILL
Frédéric et Simone
le 30 avril 1969

Noces de diamant

Monsieur et Madame
FATTORI
Graziano et Irène
le 24 avril 1959

Mariages

Monsieur CHENEVOIS Floris
et Madame ULRICH Laura
le 25 janvier 2019

Monsieur BALDENSPERGER Arnaud
et Madame PEUCKERT Gwendoline
le 2 mars 2019

Monsieur DOVELOS Raphaël
et Madame LEMMEL Valérie
le 11 mai 2019

PACS

Monsieur HORRENBERGER Nicolas
et Madame LANDFRIED Justine
le 9 février 2019

Monsieur HACKSPILL
et Madame HUSSER Sarra
le 7 juin 2019

Décès

Madame KRENCKER Lina décédée le 27 mai 2018
Madame METZ Marisa décédée le 31 janvier 2019
Monsieur GEWINNER Alfred décédé le 1er février 2019
Madame GASS Aline décédée le 10 février 2019
Monsieur ULRICH Alfred décédé le 13 mai 2019

Grands anniversaires

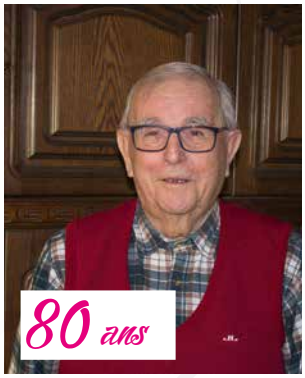

M. Michel SCHOCH
né le 02 janvier 1939

M. Christian DUMEIGE
né le 4 avril 1939

M. Paul FLECKSTEINER
né le 22 avril 1934

Mme Lucie MATTER
né le 10 janvier 1929

M. Désiré LE MOAL
né le 20 janvier 1924

80 ans

Monsieur BATTIE Roger
né lé 9 février 1939
Madame HEIM Suzanne
née le 28 mai 1939

85 ans

Madame EBERSOLD Janine
née le 3 février 1934
Madame HOCHENEDEL Marguerite
née le 17 février 1934

Naissances

STECA Antoine né le 6 janvier 2019
MARTOS Léandre né le 19 janvier 2019
SUNDER METZGER Socrate né le 16 février 2019
MULLER Timéo né le 26 février 2019
MORA Hortense née le 28 février 2019
POTIER Alicia née le 22 mars 2019
BRUA Lina née le 24 mars 2019
CHENEVOIS Lou née le 7 avril 2019
FENNIRA Naël né le 9 avril 2019
KELLER Paul né le 17 mai 2019
SCHALBER Solène née le 19 mai 2019
CHANET HEILIG Elyne née le 24 mai 2019

J.GREMMEL ET CIE
menuiserie alu - métallerie - tôlerie fine

- Menuiserie aluminium
- Façade aluminium
- Habillage de façade
- Châssis coupe-feu
- Tôlerie fine

17 rue des Fusiliers Marins 67114 ESCHAU
www.gremmel.fr
E-mail: jgremmel@gremmel.fr - Téléphone: 03 88 59 06 06

06.30.76.49.55
~ REGINE M ~
4 rue de l'école
67980 HANGENBIETEN
Email : contact@regine-m.fr
Facebook : Régine M
Site : www.regine-m.fr

VIOLA MATERIAUX
www.viola-materiaux.fr
VIOLA MATÉRIAUX
Matériaux de construction-Fioul
03 88 96 00 16
contact@viola-materiaux.fr
6 ROUTE DE STRASBOURG
67204 ACHENHEIM

SEMARO
MAINTENANCE INDUSTRIELLE
MECANIQUE - SERRURERIE
SOUDURE - TUYAUTERIE - TOLERIE
METALLERIE SERRURERIE DU BATIMENT - PORTAILS - GARDE-CORPS
ESCALIERS - CLOTURES - PORTES DE GARAGE TOUS TYPES
Romain HEITZ
Gérant
Siège social : 22, rue d'Osthoffen
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Tél. & Fax : 03 88 59 56 81
Atelier : 4, rue de la Libération
67980 HANGENBIETEN
Tél. & Fax : 03 88 59 54 96
semaro@wanadoo.fr

Plus de 40 ans d'expériences
RADIO • TAXIS • MAGRA
CUS - AEROPORT et BANLIEUE
GIANNI Sarl
45 rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM
LINGOLSHEIM 03 88 76 92 00
KOLBSHEIM 03 88 96 11 81
HANGENBIETEN 06 07 22 48 20

SPDEM
Sanitaire - Plomberie - Dépannage
Évacuation - Maintenance
ARTISAN
Artisan diplômé N° siret : 810473074 ape/naf : 4322A
6A, rue des jardins 67980 Hangenbieten
06 84 29 76 48 - schoettel.marc@orange.fr

Peinture intérieure et extérieure
Revêtements sols et parquets
Plâtrerie et faux plafond
Assèchement et décontamination
RGE QUALIBAT
Entreprise de Peinture DICK Louis Sàrl
1 Allée des Tilleuls
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 54 86 - Fax. 03 68 41 84 52
www.peinturedicklouis.fr – info@peinturedicklouis.fr

IMAGINA'TIF
Coiffure
DAMES MESSIEURS JUNIORS
HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi et Mercredi : 8h30 à 12h / 14h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h à 19h
NOCTURNE LE Vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 20h
NON-STOP LE Samedi : 8h à 15h
7a, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
✆ 03 88 96 17 44

MAIRIE

4 rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
Tél : 03 88 96 01 27 – **Fax :** 03 88 59 54 08
Courriel : contact@hangenbieten.fr
Horaires : du lundi au vendredi : 8h15-12h00 / 13h30-17h00
mercredi : 9h00-12h00

Permanence pour retrait et dépôt de dossiers à l'agence postale:
le samedi de 9h à 11h45

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous

MÉDIATHÈQUE

Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 17 20
Courriel : mediatheque@hangenbieten.fr
Responsable : Mme Sophie OUVRARD
Horaires :
Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 10h00-12H00 et 13h30-18h00
Vendredi : 15h30-19h00
Samedi : 9h00-12h00

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

G.E.M. LES CHATEAUX
Rue des Prés – **Tél** : 07 81 67 48 19 ou 07 82 94 89 48

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET PÉRISCOLAIRE

Espace Culturel – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 90 29 35 20

GENDARMERIE DE WOLFISHEIM

Tél : 03 88 78 20 19 - 2 rue de la 2ème DB 67202 WOLFISHEIM

ORDURES MÉNAGÈRES

Eurométropole

Info déchets : 03 68 98 51 90
Enlèvement des encombrants : 03 68 98 51 89
Collecte : le vendredi
Semaine impaire : collecte papier-plastique
Semaine paire : collecte du verre

DÉCHETTERIE

Rue de Hangenbieten à Breuschwickersheim
Tél : 03 88 59 55 37
Ouverture : mercredi et samedi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

EAU ET ASSAINISSEMENT

Permanence Eau : SDEA 03.88.19.97.09

Permanence Assainissement : 03.88.40.05.96

Facture et abonnement SDEA : 03.88.19.29.99

Raccordement aux réseaux
- d'eau potable : 03.88.19.29.19 SDEA
- assainissement : 03.68.98.50.00 EUROMÉTROPOLE

CULTES

Paroisse catholique : M. le Curé Boguslaw BIALEK
2b rue du Presbytère 67810 HOLTZHEIM
Paroisse protestante : Mme la Pasteure Caroline INGRAND-HOFFET
9 rue de la Division Leclerc 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 00 33
Courriel : caroline.ingrand-hoffet@protestants.org

Renseignements utiles

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

Ecole Maternelle – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 69 81 00 89
Courriel : 0672545c@ac-strasbourg.fr

Ecole Primaire – 10 impasse des Ormes
Courriel : ecole.primaire.hang@estvideo.fr

Collège Paul Wernert
4 rue du Collège 67204 Achenheim
Tél : 03 88 96 02 42
Courriel : ce.067168u@ac-strasbourg.fr

SANTÉ

Groupe Médical de Hangenbieten
19 rue des Fleurs – **Tél** : 03 88 96 00 77

Dr Raymond WESTERFELD :
lundi, mercredi, samedi de 8h00 à 12h00
Mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00

Dentiste

M. Bruno GOSCH – 9a rue du 14 Juillet – **Tél** : 03 88 96 50 31

Kinésithérapeute

Mme Julie GREBIL – 9a rue du 14 juillet
Lundi au vendredi : 09 87 19 09 37

M. Gil DUPLESSIX – 9 rue de la Gare – **Tél** : 03 90 64 86 03

INFIRMIÈRES À DOMICILE

Mme GRIVEL
19 rue Principale – 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 55 15 – 06 72 33 64 18

HÔPITAUX

Nouvel Hôpital Civil (NHC) de Strasbourg
1 place de l'Hôpital - 67000 Strasbourg / **Tél :** 03 88 11 67 68

CHU Hautepierre
Avenue Molière - 67000 Strasbourg / **Tél :** 03 88 12 80 00

ASSISTANTE SOCIALE

Madame BERRON

Maison du Conseil Général de Molsheim
Tél : 03 68 33 89 25

URGENCES

Samu : 15
Police Secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18
Appel d'urgences : 112
Sos mains : 03 88 67 44 01
Centre anti-poisons : 03 88 37 37 37
Asum : 03 88 36 36 36
Renseignement téléphonique : 118 008

ENVOI, DISTRIBUTION DE COURRIER, COLIS

Agence Postale Communale
4 rue du 14 juillet - 67980 Hangenbieten
du lundi au vendredi : 9h00-11h45
À compter du 7 septembre, ouverture également le samedi de 9h à 11h45.
Tél : 03 69 06 88 96

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

CERTIFIÉ QUALIBAT

Stell et Bontz

Travaux tous corps d'états

Rénovation d'immeubles
Travaux spéciaux
Réfection après sinistre
Maisons ossature bois

BÉTON ARMÉ - MAÇONNERIE
DÉMOLITION - CRÉPISSAGE
CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - ASSAINISSEMENT
CARRELAGE - CHAPE - PAVAGE
ÉLECTRICITÉ - SANITAIRE
PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND
MENUISERIE - AGENCEMENT
RAVALEMENT DE FAÇADE
PEINTURE - DÉCORATION
REVÊTEMENT DE SOL
ISOLATION ACOUSTIQUE
PRODUITS SPÉCIAUX

STELL ET BONTZ
1 chemin de l'Etang
BP 40017
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 15 55

info@stelletbontz.fr

www.stelletbontz.fr

HANGENBIETEN

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°54 - JUILLET 2019